UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01309422 2

Biller, Gunnar
Remarques sur la
syntaxe des groupes de
propositions dans les
premiers romans

PC
2872
B6

4 o J
78/77/

GÖTEBORGS HÖGSKOLAS ÅRSSKRIFT 1920
I.

REMARQUES SUR LA SYNTAXE DES GROUPES DE PROPOSITIONS DANS LES PREMIERS ROMANS FRANÇAIS EN VERS (1150—75)

PAR

GUNNAR BILLER

GÖTEBORG
WETTERGREN & KERBER

Pris 4 kronor 50 öre.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

REMARQUES

SUR

LA SYNTAXE DES GROUPES DE PROPOSITIONS DANS LES PREMIERS ROMANS FRANÇAIS EN VERS

(1150—75)

PAR

GUNNAR BILLER

216493
14:9:27

GÖTEBORG
ELANDERS BOKTRYCKERI AKTIEBOLAG
1920

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

J'ai étudié dans un mémoire intitulé « Étude sur le style des premiers romans français en vers (1150—75) » (Göteborgs Högskolas Årsskrift, XXII) l'évolution de la rhétorique dans les romans français de *Thèbes* jusqu'à *Chrétien de Troyes*. Il y a cependant d'autres côtés du style que celui examiné dans cet ouvrage qui mériteraient une attention particulière, et, dans les pages suivantes, je me propose de faire quelques remarques sur les phénomènes syntaxiques qui offrent le plus grand intérêt au point de vue du style; je veux parler de la syntaxe des groupes de propositions. Il se produit dans ce domaine une évolution qui, pour ne pas être aussi sensible que celle de la rhétorique, n'en est pas moins digne d'être étudiée.

Pour la bibliographie et les textes examinés, je renvoie à mon étude citée ci-dessus.

I. — Parataxe et hypotaxe

Le style cultivé présente en général une hypotaxe développée. Plus un auteur est populaire et simple — ou fait des efforts pour le paraître — et plus il se sert de coordination au lieu de subordination; plus il cherche à donner à son style d'ampleur et de concentration logique, et plus il se sert de subordination. C'est au moins ce qu'on peut bien constater pour les premiers romans en vers. Les chansons de geste présentent, à tout prendre, une hypotaxe peu développée. M. Morf[1] nous apprend que dans la *Chanson de Roland* les propositions incidentes ne forment que vingt-cinq pour cent du total des propositions. Le *Coronement Looïs*, le *Charroi de Nîmes* et *Gormont et Isembart* donnent à peu près le même chiffre, la *Prise d'Orange* et le *Pèlerinage de Charlemagne* tout au plus vingt-deux pour cent, la *Chançun de Guillelme* un peu plus de vingt pour cent seulement. Quant aux premiers romans, nous avons d'abord examiné *Thèbes* dans deux parties diverses, les deux mille premiers vers et deux autres mille (7005 ss.) de la fin du poème. Le résultat est tout à fait différent dans les deux cas: dans le premier, une proportion de trente-deux pour cent, ce qui marque un progrès notable sur les chansons de geste antérieures; dans l'autre, une proportion d'environ vingt-quatre pour cent seulement.[2] En examinant *Eneas* nous avons trouvé dans les mille premiers vers la proportion de trente pour cent, dans les derniers mille vers la proportion de trente-trois pour cent. Quant à *Troie*, on constate dans les vers 6001-7000 quelque vingt-neuf incidentes sur cent propositions, dans les vers 27501-28500, c'est-à-dire vers la fin du long poème, trente-six sur cent. Les romans de *Tristan* diffèrent assez entre eux à cet égard: *Béroul* (la première partie, v. 501-1500) pré-

---

[1]) Romanische Studien, III, 221.

[2]) Rappelons que dans les premiers monuments littéraires — qui sont d'un caractère savant — les incidentes sont au nombre de trente pour cent de toutes les propositions; cf. Vising, Les débuts du style français, p. 181.

sente une proportion de vingt-sept pour cent[1]; *Thomas*, dont le style est plus développé, atteint le chiffre trente-cinq (v. 1001-2004). De même que pour la rhétorique, les *Lais* de *Marie de France* sont à ce point de vue un peu en arrière des romans contemporains: dans mille vers examinés (*Equitan*, *Lanval*, seize vers des *Dous amanz*), la proportion des incidentes est tout au plus de vingt-neuf pour cent. Les romans historiques de *Wace* donnent, dans les parties examinées, un résultat analogue: *Brut* (v. 5001-6000), vingt-neuf pour cent, *Rou* (III: 1-2000), vingt-sept pour cent. Dans le petit conte de *Piramus* la proportion est de près de trente-trois pour cent.

En passant aux romans de *Gautier d'Arras*, on constate un progrès considérable sur la plupart des romans mentionnés. Pour *Eracle*, la proportion est, dans mille vers de la première partie (1-1000) de trente-huit pour cent, dans le même nombre de vers de la deuxième partie (3236-4235), de plus de quarante, et dans la troisième partie (5450-6449), de près de trente-neuf. Les vers 135-1134 de la première partie d'*Ille* ne donnent que le chiffre trente-quatre, tandis que dans la deuxième partie (1301-4100) on peut constater la proportion de près de quarante et un pour cent. *Chrétien de Troyes* est à son tour supérieur à *Gautier*. Dans les vers 5059-6058 de son premier grand roman, *Erec*, on note la proportion de près de quarante-deux pour cent, dans *Guillaume d'Angleterre* (1000-1999), dans *Lancelot* (3021-4020) jusqu'à quarante-six, et dans *Yvain* (3000-3999) et *Cligès* (2383-3382) jusqu'à quarante-sept et quarante-huit respectivement. *Philomena* ne le cède pas aux romans authentiques de ce poète: la proportion y est de plus de quarante-six pour cent.

Dans la plupart des cas où nous avons examiné deux parties différentes d'un poème, nous constatons que l'hypotaxe est plus développée à la fin du poème qu'au début — *Thèbes* seul fait exception sur ce point. La cause de ce phénomène — pourvu qu'il ne soit pas dû au pur hasard — doit être assez claire: au cours de son travail, l'auteur apprend à mieux maîtriser la langue.

---

[1]) Dans la troisième partie, qui est bien plus récente, le chiffre est de trente-six.

II. — Parataxe pour hypotaxe

Il est difficile de fixer la ligne de démarcation entre les cas où le style développé exige l'hypotaxe au lieu de la parataxe favorisée dans le style plus fruste, et les cas où cette exigence n'existe pas. A la rigueur, toutes les idées exprimées dans une suite de phrases sont plus ou moins subordonnées les unes aux autres, de sorte qu'au point de vue strictement logique, il ne devrait y avoir qu'une seule proposition principale entourée de propositions incidentes. Cela est — heureusement — impossible en pratique: la coordination est tout aussi nécessaire que la subordination.

Il y a pourtant des cas où, pour un esprit cultivé, la subordination n'est pas seulement préférable à la juxtaposition mais où elle paraît plus correcte que celle-ci; nous allons examiner dans les pages suivantes le développement graduel de l'hypotaxe qui se manifeste dans ces cas. D'ailleurs, il faut se contenter d'attirer l'attention aux chiffres de proportion donnés ci-dessus.[1]

Nous renvoyons celui qui veut s'expliquer la manière de voir dont dépend l'emploi de la parataxe ou de l'hypotaxe, à deux études: celles de MM. Dubislav[2] et Ritchie.[3] M. D. nous expose d'une façon très intelligente les principes logiques des deux phénomènes. M. R. note avec un soin extrême et une parfaite clarté toutes les causes internes et externes qui déterminent l'emploi de l'une ou de l'autre construction; peut-être le fait-il aussi avec trop de subtilité. Quoi qu'il en soit, il faut, dans l'étude que voici, être bien plus sommaire et, si l'on veut, bien plus mécanique. Pour notre part, nous croyons que des raisons de métrique et très souvent aussi le hasard seul y sont pour beaucoup.

---

[1]) En considérant les chiffres de proportion, il ne faut pourtant pas oublier que par exemple les romans de *Gautier* et de *Chrétien* ont à exprimer des idées bien plus complexes que les chansons de geste, ce qui amène nécessairement une hypotaxe plus développée.

[2]) Satzbeiordnung für Satzunterordnung im Altfranzösischen, Berlin, 1888.

[3]) Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français, Paris, 1907. Voyez aussi O. Riecke, Die Construction der Nebensätze im Oxforder Texte des altfranz. Rolandsliedes, Diss. Münster, 1884; Fr. Rosenbauer, Zur Lehre von der Unterordnung der Sätze im Altfranzösischen, Diss. Strassburg, 1886.

Voyons par exemple ces deux vers du *CorL.*:

169 Qui me guerreie, bien sai qu'il te desfie;
Cil qui me het, bien sai ne t'aime mie,

ou bien ces quatre vers d'*Eneas:*

1557 D'un poi de veir dit tant mençonges,
Qu'il resemble que ce seit songes,
Et tant le vait moltepliant, N'i a de veir ne tant ne quant.

Est-ce que les deux constructions présentent ici la moindre nuance de sens? Nous ne le croyons pas . Cet emploi facultatif de la parataxe ou de l'hypotaxe est un trait caractéristique du style des chansons de geste, qu'elles soient postérieures ou antérieures à nos romans. Nous verrons que les romanciers, se piquant de supériorité formelle, tendent vers la suppression de cette liberté.

1. — Propositions-sujets

En voici un exemple tiré d'*Eneas:*

325 Ce m'est avis, ja ne savra A negun jor que bien sera.

Il paraît que, même dans les chansons de geste, ces propositions sont en général en relation subordonnée avec la proposition «principale». Voyez p. ex. Riecke, p. 32 ss., qui trouve dans *Roland* tout au plus deux cas de parataxe contre une vingtaine de cas d'hypotaxe. De même, nous trouvons dans *CorL.* huit fois la phrase *est dreiz*, toujours suivie de *que*. *Thèbes* ne présente guère d'exemple de juxtaposition — nous parlerons à part de quelques expressions spéciales —; dans *Eneas* on ne trouve, contre plus de soixante cas d'hypotaxe, que six cas de parataxe (la plupart de ceux-ci après *est vis*, voyez ci-dessus); dans les huit mille premiers vers de *Troie*, huit cas de parataxe contre quarante cas d'hypotaxe; dans *Béroul* à peu près la même proportion; dans *Thomas* cette parataxe ne se trouve qu'après *est vis* (quatre fois). Dans les romans de *Gautier* et de *Chrétien*, de même que dans *Philomena*, il y a juxtaposition tout au plus une ou deux fois contre cinquante à quatre-vingt-dix cas d'hypotaxe.[1]

Nous traiterons à part quelques locutions. Après l'expression

[1]) Eracle 382 s., Phil. 750, Cl. 1412, G. d'A. 862, Yv. 5234 (dans les trois derniers passages après *est (a)vis*).

a pou, «*que*» est souvent omis: ainsi dans *CorL.* trois fois sur sept; il en est de même pour nos romans, p. ex. dans *Thomas* trois fois sur quatre, dans *Ille* deux fois sur huit, etc. D'autre part, dans *Chrétien*, l'omission de *que* est moins fréquente que son emploi.[1] — La locution *puet*[*cel*] *estre* devient peu à peu un véritable adverbe et perd ainsi le *que* qui devrait le suivre, p. ex.

Er. 5064 Puet estre uns pechiez les deçoit.

Cf. Cl. 2325, 3307.[2]

2.— Propositions-régimes

Après les *verba sentiendi et declarandi* les chansons de geste font un vaste emploi de la parataxe, surtout après certains verbes, *dire*, *saveir*, *cuidier*, *jurer*, *veoir*, *oïr*, *mander*, etc. Dans *CorL.*, par exemple, il y a treize cas de parataxe contre vingt cas d'hypotaxe; dans *ChdG.*, cinq contre dix, etc. Les romans marquent, à cet égard, un progrès, encore relativement peu saillant dans *Thèbes* (soixante-deux contre cent soixante-quatorze), dans *Béroul* (trente-six contre quatre-vingt-huit) et dans *Troie* (dans les huit mille premiers vers, cinquante-six contre cent trente-sept),

---

[1]) Ce flottement de l'usage amène quelquefois un *que* après l'expression *por poi* (*por un poi*, *por un petit*): ainsi sept fois sur dix-sept dans *Thèbes*, p. ex.

1617 Mais par somet si se teneit Que por un poi *qu*'el ne cheeit,

six fois sur seize dans *Troie*, deux fois sur deux dans *Cligés*, trois fois sur quatre dans *G. d'A.*, etc. Un *que* s'introduit aussi après d'autres expressions verbales, p. ex. *mun escient que* dans *Marie* (Biscl. 51, Lauv. 288), *a paines que* dans *Ille* (4645, 4963; mais sans *que* 3316), *certes que* dans *Lancelot* (2904). Cf. Tobler, Verm. Beiträge, I, 9, et Riecke, p. 25 ss.

[2]) Pour *puet* (*cel*) *estre* cf. L. Lindberg, Les locutions verbales figées dans la langue française, Diss. Upsal, 1898, p. 93 s. Il est vrai que dans tous les passages que nous avons cités, la parataxe est nécessitée par la métrique. On verra cependant par les passages suivants jusqu'à quel degré cette expression est devenue adverbiale: Cl. 4901 Mes a l'espee, puet cel estre, Ne sera il mie ses mestre, Yv. 1514 Dont il ne fera ja proiiere Ne autres por lui puet cel estre. Cf. Tobler, V. B., II, 1.

Le caractère verbal se maintient dans la forme négative, forme qui, de son côté, contribue à faire tomber le *que*:

Cl. 5983 Ne puet estre rien ne lor vaut, G. d'A. 1988 Ne puet estre, riches ne soies.

L'indicatif du premier passage est curieux.

Avec *que*: Yv. 2372 Ne puet estre qu'atoz responde.

Dans ces derniers passages, les lois de la métrique déterminent l'emploi ou l'omission de *que*.

mais d'autant plus sensible dans *Eneas* (trente-six contre deux cent soixante), dans *Thomas* (onze contre soixante et onze), et dans les *Lais* de *Marie* (vingt et un contre cent trente-neuf), c'est-à-dire environ un contre sept à huit. Dans *Eracle* la proportion est celle de un à neuf, dans *Gd'A.* celle de un à douze, dans *Phil.* celle de un à quatorze, dans *Cligés* celle de un à dix-neuf, dans *Erec* et dans *Lancelot* celle de un à vingt-cinq, dans *Ille* celle de un à vingt-neuf, et dans *Yvain* celle de un à trente-quatre. Voilà une évolution importante!

L'impératif *sachiez* (*poez saveir*) est presque devenu une locution adverbiale qui peut se dispenser de *que:* ainsi, dans *Thèbes*, *que* manque dix-huit fois, et il est employé dix fois; dans *Troie* il manque autant de fois que dans *Th.* et n'est employé que deux fois, dans *Béroul* quatre fois et aucune fois respectivement. Pour *Chrétien*, on a affaire à *sachiez* dans presque la moitié des cas où *que* est omis après ces verbes.

Après les *verba voluntatis.* On trouve souvent la parataxe après les verbes *prier*, *comander*, *otreier*, etc., et surtout après *garder*, mais ici encore la tendance vers l'hypotaxe se manifeste dans nos romans, et particulièrement dans ceux de *Chrétien.* Dans *Erec* il y a trois cas de juxtaposition après *prier*,[1] et six cas après l'impératif *gardez* (ou *garde*)[2]; dans *Cligés* les deux seuls cas d'omission de *que* sont après *gardez*[3]; dans *Lancelot* un seul cas, et celui-ci après cette même forme[4]; dans *Yvain* deux fois après *prier*[5], une fois après *garde.*[6]

Après les *verba affectuum.* M. Ritchie fait remarquer, p. 141 s., qu'après les verbes exprimant la *crainte* le *que* est toujours maintenu dans les plus anciens textes et qu'il n'est omis, et cela très rarement, qu'à partir du milieu du XIIe siècle. L'omission de *que* est cependant plus fréquente qu'il ne le dit. On n'en trouve pas encore d'exemple dans *Thèbes* — il y a là onze pas-

[1]) 1369, 3186, 4693.

[2]) 2520, 2769, 2772, 4086, 4583, 5801.

[3]) 2293, 3048.

[4]) 711.

[5]) 97, 608.

[6]) 734. — Il y a surtout une phrase stéréotypée sans *que*: Cl. 2293 Et gardez ne m'an celez rien, ib. 3048 Gardez nel me celez vos pas. Cf Erec 2520, 4538. — D'autre part, il y a, dans les romans de *Chrétien*, bien des passages où *que* est employé après *garde* et *gardez*.

sages avec *que* — ,mais jusqu'à quatre fois — contre treize — dans *Eneas*, p. ex.

8366 — mais ge criembreie M'en tenissiez por prinsaltiere.
Cf. 1637.

4847 Dotent ne se puissent tenir.
Cf. 2853 ss.

Voir encore Tr. 1016, 4489, Br. 4354, Bér. 1651, I. 3684, Erec 2543, 2848.

Après les expressions négatives *ne muer, ne laissier*, la parataxe est particulièrement fréquente dans les chansons de geste. Voyez, pour *Roland*, Riecke, p. 12 s., 27 s., et encore CorL. 6, 266, 400 (mais 1182 avec *que*). Il en est de même de plusieurs de nos romans; dans *Thèbes* il y a juxtaposition deux fois contre sept, dans *Eneas* trois fois contre deux, dans *Troie* trois fois contre aucune, dans *Thomas* une fois contre trois. Cependant on ne trouve cette parataxe qu'une fois contre dix dans *Gautier:*

Er. 3665 Ne puet muer ne te confonde;

et jamais dans *Chrétien* (contre dix cas d'hypotaxe).

Il faut encore nommer la locution *espoir*[1], qui, à cette époque, a plutôt le caractère d'un adverbe. Dans *Chrétien* la parataxe est ici la règle et l'hypotaxe ne s'y trouve pas[2];, dans *Ille, que* est employé deux fois[3] et omis autant[4].

Le régime peut aussi consister en une proposition interrogative. La phrase suivante, par exemple, tient le milieu entre le discours direct et le discours indirect:

Phil. 295 Mes or me dites neporquant

---

[1]) Cf. Lindberg, o. c., p. 95 s.

[2]) Erec 3558, 4019, 4983, Cl. 547, 659, 4431, 5879. G.d'A. 1434, 2132, Lanc. 975, 3848, 4340, 4366, 5709, 5760, Yv. 410, 688, 1006, 1335, 1438, 1495, 2926, 3752, 5254, 6036, 6257, Perc. 6527, 6802.

[3]) 2950, 5392.

[4]) 1359, 5441. Nous renvoyons à Ritchie, p. 125, pour les cas où la proposition qui, au point de vue logique, est la principale, suit la subordonnée ou y est intercalée, p. ex.

Rol. 575. Iert i sis niès li quens Rollanz, ço crei. Rappelons seulement que ces sortes de phrases servent souvent de remplissage.

Nous n'insisterons pas non plus sur la contamination de parataxe et d'hypotaxe dont voici un exemple très frappant tiré d'*Yvain*: 364 Or te pri et quier et demant Se tu sez, que tu me consoille (:mervoille). Cf. Ritchie, p. 126 s.

Pour la langue moderne, voyez Meyer-Lübke, III, § 537.

Avez le vos ne tant ne quant A reison mis de cest afeire?

Nous ne pouvons citer qu'un passage où la langue moderne exigerait absolument l'hypotaxe au lieu de la parataxe employée. C'est dans *Gd'A:*

1740 Ne sai, putois ou sebelins Me voleit feire conreer.

On peut expliquer la phrase comme une parenthèse: « Il voulait me faire tanner putois ou zibeline, je ne sais pas lequel. »

3.— Rapport consécutif

Nous regardons comme parataxe consécutive les cas où une proposition se référant à un corrélatif (*tant, tel, si*) dans une proposition précédente n'est pas introduite par *que*.[1] Les chansons de geste — qu'elles soient antérieures ou postérieures à nos romans — aiment assez cette construction.[2] Dans *Roland* la parataxe et l'hypotaxe sont en proportion égale, dans *CorL.* en proportion de trois à quatre, dans *ChdG.* en proportion de cinq à

---

[1]) L'idée d'égalité logique sur laquelle est basée cette parataxe se comprend facilement en se rappelant le fait que *si, tel* ou *tant* ne sont pas nécessairement suivis d'une proposition-complément, p. ex.

Th. 4543 La veïssiez tant coup ferir Et tant bon chevalier morir.
Antoines vait sovent jostant, Son pére vait mout regretant,

Cor L. 689 Prent son escu et a son col le pent.
L'espié brandist par si fier maltalent,
Lance a fermee a l'enseigne qui pent.

La proposition contenant le corrélatif suit quelquefois la proposition « subordonnée »; voir Tobler, V. B. I, 19, qui cite entre autres Yvain 76. Voyez encore Th. 3853 Les manches sont bien engolees; A terre tochent, tant son lees.

Pour une autre construction dans laquelle la proposition consécutive est sous-entendue, voir Tobler, ib. En voici un exemplé tiré de *Thèbes*: 6778 Tuit l'oïrent, n'i ot si sort. Cf. En. 3986, Tr. 891, Bér. 2350, G. d'A. 1031, Yv. 920.

[2]) Cf. Ritchie, p. 143 ss. — M. R. déclare que l'omission de *que* est plus fréquente après *tel* qu'après *tant* et *si*, et il essaie d'expliquer ce phénomène, p. 146. Nos recherches paraissent corroborer l'avis de M. R. pour les chansons de geste. Dans *CorL.* on trouve, il est vrai, après *tant* « *que* » exprimé quinze fois, omis huit, après *tel* sept et cinq fois respectivement, après *si* six et neuf fois. Pour *Ch d G*, d'autre part, les chiffres sont: treize-trois, un-quatre, quatre-trois; pour *Pèl*: quatre-quatre, un-deux, quatre-un; *Charr d N.* sept-zéro, trois-quatre, trois-trois; *Rol.*: dix-huit, un-six, sept-sept. Pour les romans, au contraire, — excepté pour *Thomas* — cette règle n'est pas rigoureuse; ainsi dans *Thèbes, Eneas, Brut, Beroul, Eracle* et les romans de *Chrétien, que* est bien plus souvent omis après *si* qu'après *tel*. Nous croyons que le hasard y est pour beaucoup.

neuf. *Thèbes* présente à peu près trois cas de parataxe contre deux cas d'hypotaxe. Une proportion approximative de un à deux se trouve dans *Béroul*, *Thomas*, les *Lais* de *Marie*[1]; dans *Eneas* et *Troie* la proportion est un peu en faveur de l'hypotaxe; dans *Brut* il y a une proportion de un à trois; dans les romans de *Gautier* une proportion de un à sept ou huit. *Philomena* présente un seul cas de parataxe contre vingt-huit cas d'hypotaxe. Les romans authentiques de *Chrétien* font voir cette gradation: *Erec* un contre seize, *Gd'A.* un contre vingt-cinq, *Lanc.* un contre quarante-trois, *Yvain* un contre soixante-dix et *Cligés* un contre quatre-vingt-douze.[2]

Il y a encore un cas de «parataxe consécutive» à relever. Il s'agit des propositions négatives (avec le verbe au subjonctif) équivalant aux propositions introduites par *sans que* et qui suivent une autre proposition négative. Ici encore la construction en parataxe est assez fréquente dans le style épique; voir Riecke, p.18, CorL. 394. Il en est de même pour *Eneas*, où on la trouve quatre fois (contre huit cas d'hypotaxe), p. ex. 851 Ja nel comencerai a dire, De cele ore n'aie grant ire. Cf. ib. 12, 937, 8324. Voyez encore Tr. 1358, 2172, Bér. 458, Marie Biscl. 41. Il y en a deux exemples même dans le premier roman de *Chrétien:* Erec 2206, 2454; d'ailleurs, Chrétien emploie toujours *que-ne.*

4.—Rapport final

La construction en parataxe se rencontre de temps en temps dans le style épique: ainsi deux fois dans *CorL.*(788, 1622) à côté de dix-neuf cas d'hypotaxe; une fois dans *Rol.*(1779) à côté de quatorze cas d'hypotaxe. Dans *Prise d'Or.* et *CharrdN.* l'omission de *que* est fréquente: trois et deux fois respectivement (hypotaxe une et quatre fois resp.). Dans *ChdG.*, d'autre part,

---

[1]) Les *Fables* et le *Purgatoire* de *Marie* sont à cet égard bien en progrès sur les *Lais*.

[2]) Dans *Yvain*, deux de ces trois cas d'omission du *que* se trouvent devant *por po que* (3935) et *a po que*: 6133 Et tant se painnent et travaillent, A po qu'alainnes ne lor faillent. Peut-être l'euphonie y joue-t-elle un certain rôle. L'omission qu'on trouve Cl. 4805 peut s'expliquer d'une manière analogue.

La parataxe consécutive ne paraît pas tout à fait morte dans le français populaire moderne; voir Meyer-Lübbe, § 538.

on ne trouve pas la parataxe mais bien six fois l'hypotaxe. Dans les romans, la parataxe ne se rencontre pas, excepté dans un passage de *Thèbes*, où il y a un corrélatif: *por ço:*

121 Por çol firent nel devorassent Ors ne lëon, ne nel manjassent[1].

5.— Rapport causal

La juxtaposition de deux phrases ayant entre elles le rapport d'effet à cause est très fréquente dans la langue moderne comme dans la langue ancienne, et il est difficile de signaler dans la littérature qui nous occupe des cas où la langue moderne exigerait la construction en hypotaxe. On peut ranger dans cette catégorie quelques propositions précédées d'un corrélatif.[2] Il y en a des exemples dans *Thèbes* et dans *Troie:*

Th. 3933 Por ço nel di, celer nel quier,
Ne vos eüsse fortment chier.

Tr. 1783 Por çol te di, se men creeies, Ja la le pié ne portereies.

Tr. 4101 Por çol te di, se il i vait E de la prenge femme e ait,
La prophecie averera Que mis pere prophetiza.

Dans tous ces cas, une phrase a été intercalée entre les deux propositions. Remarquez aussi qu'on a partout affaire au verbe «dire».

6.— Rapport temporel

Il y a quelques locutions verbales composées du verbe *avoir* et d'une expression de temps qui prennent facilement le caractère d'adverbes, de sorte qu'elles amènent souvent la construction en parataxe. C'est le cas pour [*grant*] *pieç'a* et *mout a*.[3] A notre époque on trouve souvent *pieç'a* placé après ou à l'intérieur d'une phrase — voyez p. ex. Tr. 4325, Erec 43, Marie Chievr. 211, etc., etc. — mais quand cette locution introduit une période, elle est généralement suivie du *que* temporel, p. ex. En. 1526, Phil. 249, 378, Erec 2678.[4] Il n'y a qu'un exemple d'omission de *que:* c'est dans *Cligés:*

2322 Mout a grant pièce, se j'osasse, L'eüsse je reconeü.[5]

[1]) L'interprétation donnée par M. Ritchie, p. 153, à un passage d'*Ille* (26) est bien douteuse: à notre avis, il s'agit là plutôt de coordination asyndétique.

[2]) Cf. Rosenbauer, p. 13, Dubislav, p. 10.

[3]) Sur *pieç'a*, voir Tobler, V. B., II, 1, Lindberg, o. c., p. 92 s.

[4]) Cf. Tr. 19103 Il ert amuïz: piece aveit Qu'il n'oëit mais ne n'entendeit.

[5]) M. Ritchie en donne des exemples d'une date plus récente.

D'autre part, il y a dans *Thèbes* une construction en parataxe analogue:

3743 N'a oncore pas quatre meis, Mien escient, non mie treis,
Greu nos tramistrent un message,

où le caractère verbal de la locution est incontestable.
Cf. I. 6112.

Pour quelques autres cas de parataxe temporelle, voir Meyer-Lübke, § 541, Dubislav, p. 9.[1]

7. — Rapport comparatif

M. Ritchie dit, p. 156, que l'omission du *que* comparatif est rare. En effet, les textes antérieurs à nos romans n'en présentent pas d'exemple. Il est curieux de constater que, d'autre part, il y en a des exemples — peu nombreux, il est vrai — dans les romans, p.ex. Tr. 17741 Mais jo dot l'un plus ne faz l'al,
Phil. 360 Plus ai vescu ne fist Jacob.
Cf. I. 750, Cl. 318, 2750, Perc. 14.

8. — Rapport conditionnel

Sur la juxtaposition de propositions ayant entre elles des rapports de condition, voyez Meyer-Lübke, § 543, Dubislav, p. 12, Rosenbauer, p. 13, et l'ouvrage de Klapperich, p. 47.[2] Il paraît que, dans nos romans, cette parataxe n'est pas très fréquente, excepté avec une locution figée. C'est la phrase *ne fust* (la troisième personne du singulier, rarement une autre personne du même temps), p. ex.

---

[1]) Il faut interpréter un peu autrement les passages cités par M. Dubislav, p. ex. Yv. 83 Par ma foi, sire, non feïmes, Mes por ce que nos ne veïmes Ma dame, einz fustes vos levez; ce passage d'*Yvain*: 665 Qu'il iroit veoir la fontainne, Ja einz ne passeroit quinzaine, Et la tanpeste et la mervoille; la proposition contenant le *einz* doit être regardée comme une parenthèse. Il en est de même de ce passage de *Troie*, et, à en juger par la ponctuation, M. Constans paraît être du même avis: 6073 Après, ne tarda pas grantment, Josterent Greu un parlement.

[2]) J. Klapperich, Historische Entwicklung der syntaktischen Verhältnisse der Bedingungssätze im Altfranzösischen, Französische Studien, III, 4, Heilbronn, 1882.

Th. 1686 Mout volentiers s'en tornissant,
Ne fust Gualeran de Sipont,
En. 4383 Ne fust por seul les armes faire,
En piece nel prisast el guaire.

Cf. encore

En. 5436 — petit en falt, Que cil de fors n'i sont entré,
Ne fust que cuer lor a doné Ascanius, ki s'escria:

A part cette phrase et les cas où une principale exprimant la condition nécessaire pour la réalisation ou la non-réalisation du contenu d'une autre proposition, revêt la forme d'un souhait ou d'une exhortation — avec le verbe à l'impératif ou au subjonctif[1] —, nous ne trouvons guère de « parataxe conditionnelle ».

9.— Rapport concessif

La « parataxe concessive » est assez stéréotypée.[2] Le plus souvent, nous avons affaire à une alternative, en général exprimée par la conjonction *ou*. *Vueille o non* et d'autres phrases analogues sont particulièrement fréquentes, p. ex.

Th. 1499 Vueille o ne vueille Tydeüs, Venir l'estuet a cel pertus;
En. 8061 Voillë o non, amer l'estuet,
Yv. 5335 Vos covandra, voilliez ou non,
Conbatre et perdre vostre non.[3]
Tr. 1805 Iluec li covint a passer, Vousist o non, un braz de mer.[4]

Voici quelques autres locutions usuelles:

Er. 570 Ét orendroit t'acheterai, Ou *face* savoir ou folie,[5]
Thom. 172 *Face* bien u nun, ne m'en chalt,

---

[1]) Voyez-en des exemples dans les ouvrages cités. Un bon exemple de ce procédé se trouve Marie El. 981: — mult li pramist, De luinz alast e si veïst Quel part sis sire turnereit, Chevals e armes li durreit. Cf. I. 6475 ss.

[2]) Cf. H. Johanssen, Der Ausdruck des Concessivverhältnisses im Altfranzösischen, Diss. Kiel, 1884, p. 39-44. Voyez encore F. Brüss, Der Ausdruck des Konzessivverhältnisses im Mittel-und Neufranzösischen, Diss. Göttingen, 1905.

[3]) Cf. Th. 2202, En. 1769, 9639, Bér. 789, 2253, 2259, Thom. 276, 277, 1006, 1581, Marie Biscl. 201, El. 944, Er. 64, I. 1049, 2009, 2872, 3163, 3182, 6011, 6399, Lanc. 4038, Yv. 3723. — A la troisième personne du pluriel Bér. 421, à la deuxième personne du singulier Er. 597.

[4]) Cf. Th. 1406, 2264, En. 8473, Tr. 2703, 4761, 9175, 20329, Thom. 1520, I. 3889, 4970, Erec 180, 1045, Lanc. 1168.

[5]) Cf. Er. 3651, Cl. 1840, Yv. 2544; Er. 3087 (honte-honeur); Er. 3084.

Bér. 794 Or *tort* a mal ou *tort* a bien De moi ferez vostre plesir[1]
Tr. 3695 Est bien et dreiz que vos en die,
O *seit* saveirs o *seit* folie.
Marie L. 217 Mult ot Lanval joie e deduit,
U *seit* par jur u *seit* par nuit;
Er. 255 Siure le me covient adés, Ou *soit* de loing on *soit* de pres,
En. 9570 *Seit* de foille, *seit* de racine.[2]
Phil. 627 *Soit* biens ou maus, folie ou sans,
En. 6034 O *fust* a dreit o *fust* a tort,
De nostre gent i ot molt mort,[3]
Th. 565 O bien li *peist*, o mal li *place*,
Ne puet muer que il nel face,
Phil. 792 Ou *buen* vos *soit* ou tot vos *poist*,
Ne vos i vaudra rien deffanse.[4]
Tr. 27351 O lor *pesast* o lor *fust bel*.

Avec d'autres verbes, il n'y a qu'à citer Bér. 601, Th.4885, 9178, Tr. 4024, Thom. 630.

Pour d'autres espèces de parataxe concessives, nous n'avons à citer ici que deux exemples, tirés de *Chrétien*. Il s'agit de la phrase stéréotypée *avoir — mal gre*[5]:

Erec 4663 Ainsi morrai, mal gre an et
La morz qui ne me viaut eidier.
Lanc. 3774 Come avugle et come eschacier
Le mainne, mal gre an et il.

•

Il se produit parfois, comme le dit M. Meyer-Lübke, « un *commencement de copulation* en ce sens qu'assez souvent on ajoute à

---

[1]) Cf. Marie L. 126, G. 474.

[2]) Cf. Tr. 3696, 5042, 8133, 18283, 21267, 22154, Bér. 224, 2718, I. 1641, Erec 3358, 3392, 4224, Cl. 5947, 5982, Yv. 4056, 5472, G.d'A. 1612, 1941 — dans les deux derniers passages, la phrase est introduite par *or*; voici le deuxième passage: Cui chaut? Or soiiez mes frere ou non, Di moi, comant vos avez non.

[3]) Cf. En. 7398, 7607, Marie Lst. 52, Er. 5115, Erec 56, G d'A. 1058.

[4]) Cf. Th. 715, 717, En. 3479, 3867, 4727, Tr. 1098, 4726, 12699, 22263, Marie Biscl. 276, L. 388.

[5]) M. Johanssen cite, p. 40, des exemples plus récents de cette construction, Le renvoi qu'il fait à deux passages de *Troie* n'a plus de valeur, après les corrections qu'y a opérées M. Constans dans son édition de ce roman. — Sur la formation de la conjonction concessive *malgré que*, qui n'apparaît que bien plus tard, voyez ib., p. 41.

la proposition partielle un adverbe d'intensité ou de temps qui est destiné à la faire ressortir, qui par ce moyen augmente son opposition avec la proposition verbale et par conséquent peut facilement avoir l'air de renfermer en soi l'idée de concession et par là d'exprimer le rapport réciproque des deux propositions.» En ancien français on trouve les adverbes *ja, encore, or, tant, si, tout, bien* employés ainsi.[1] A l'époque dont nous parlons, *ja* — qui était très fréquent dans la première période de la langue — se rencontre rarement — voyez M. Yon. 84 —, si ce n'est dans la locution *ja soit (çou) que*, à laquelle nous reviendrons. *Encore* n'apparaît à cette époque que rarement — voir Er. 2238. Pour ce qui est de l'adverbe *or*, nous avons déjà cité deux exemples de son emploi dans *Gd'A*. *Tant* est employé d'autant plus souvent, surtout avec le verbe *estre* suivi d'un complément, p. ex.

Er. 4192 Il n'a el monde damoisele Ne nule dame tant soit bele
Dont je n'abate bien l'orgueil[2];

En. 1295 Ne vi home de nul parage, Tant fust riches ne proz ne sage, Cui ge mostrasse puis semblant De cel endreit ne tant ne quant[3];

ou avec le verbe *avoir* suivi d'un régime:

Yv. 2865 Mes n'est riens, tant po de sen et, Que an leu ou l'an bien li fet Ne revaingne mout volantiers,[4]

ou bien avec le verbe *savoir:*

Cl. 4566 Mes Cligés est tes chevaliers,
Si biaus, si frans et si leaus
Que ja n'iert mançongiers ne faus Mes cuers, tant le sache loer,[5]

Erec 1668 Or fu tant avenanz et bele
Que ne cuit pas qu'an nule terre,
Tant seüst l'an cerchier ne querre, Fust sa paroille recovree.[6]

---

[1]) Cf. Johannsen, p. 44 ss., et Vising, Literaturblatt für germ. u. rom. Phil., 1918, p. 48, où l'on trouve cités plusieurs articles traitant de ces locutions.

[2]) Cf. CorL. 401 — Th. 1934, Bér. 1908, Er. 5534, I. 2860, 6483, Erec 526, 4914, Cl. 197, 5384, 6687, Lanc. 2787.

[3]) Cf. Cor L. 2003. —En. 895, I. 762, G d'A. 1567, 1847, Lanc. 2632, 2869, 3177, 5713, Yv. 5624.

[4]) Cf. Cl. 199, Yv. 1035.

[5]) Cf. CorL. 1664. — I. 243, Er. 6195 — Dans tous ces passages, excepté dans le dernier, *saveir* est suivi d'un infinitif.

[6]) Cf. ib. 3876: Je n'ai veisin qui ne me dot, Tant se *face* orgueilleus ne cointes.

10.—Rapport attributif

Une proposition servant de complément attributif à une proposition précédente est en général jointe à celle-ci par l'intermédiaire d'un pronom ou d'un adverbe relatifs. Cependant, la construction en parataxe apparaît assez souvent en vieux français, si «l'attention est si fortement attirée sur le terme antécédent que l'on ne juge pas nécessaire d'y insister une seconde fois par l'emploi d'un mot spécial» (Meyer-Lübke, § 540). Cela arrive surtout, si la proposition renfermant l'antécédent est négative.[1] Ainsi, on trouve dans *Roland* le pronom relatif omis treize fois après une phrase négative, tandis qu'il est exprimé cinquante-six fois[2]; dans *CorL.* il est omis jusqu'à sept fois, exprimé treize fois.

Les premiers romans ne présentent pas d'évolution à cet égard: dans *Thèbes* les chiffres sont onze et vingt-huit respectivement; dans *Eneas* treize et vingt-neuf; dans les huit mille premiers vers de *Troie* dix et trente-quatre; dans les deux premières parties de *Béroul* jusqu'à onze et douze (+un cas de parataxe où la forme interrogative équivaut à la négation)[3]; dans *Thomas* un et quatre. En voici des exemples:

Th. 8025 En tote ceste conpaignie N'a chevalier ja m'en desdie,
En. 1217 N'i ot une ne fust meschine,
Tr. 6718 N'i ot un sol n'eüst cheval,
Thom. 1079 Et rien n'en a ne li enuit,
En. 6148 Ja mais n'iert jors, ne me repente.

Cette tournure est particulièrement fréquente avec le pronom déterminatif absolu, p. ex.

Th. 918 N'i a celui ne seit de prez,
Tr. 5636 N'i aveit celi ne fust pleine
D'omes, d'armes e de vitaille.[4]

Dans les *Lais* de *Marie* et dans les romans de *Gautier* et de

---

[1]) Le plus souvent, mais non toujours, la proposition «relative» est aussi négative.

[2]) Cf. Riecke, p. 12-14, 56 s.

[3]) Bér. 1784 Fu ainz mes gent tant eüst paine?

[4]) Voir p. ex. Th. 1414, 4954, 8312, 8350, En. 895, 5656, 6140, 6911, Tr. 3889, 6778, 7387, 7797, Bér. 879, 1282, etc.

Chrétien cette parataxe est bien réduite. Il est vrai que dans *Erec* il y a cinq cas de parataxe contre vingt-trois cas d'hypotaxe, mais dans *Cligés* la proportion est de quatre (+ un cas où la forme interrogative remplace la négation, v. 197) à trente-trois, dans *Gd'A.* de un à sept, dans *Lanc.* de trois à vingt-trois, dans *Yvain* de deux à vingt-quatre, dans *Eracle* de sept — cinq fois après *n'i a celi*, etc. — à quarante-deux, dans *Ille* de quatre à quarante-quatre, dans *Marie* de six à trente-six, et dans *Phil.* de zéro à sept.[1]

Après des propositions positives le pronom relatif est quelquefois omis, quand l'antécédent seul suffit pour exprimer le rapport qui existe entre les deux propositions. On trouve cette construction surtout apres l'antécédent *tel:* voyez Rol. 1819, 1908, Prise d'Or. 1522; et, pour nos romans, Er. 1540, 3056, I. 183, 4464, Lanc. 2913, 6009, Marie L. 24, p. ex.

L. 24 Tels li mostrout semblant d'amur,
S'al chevalier mesavenist,
Ja une feiz ne l'en pleinsist.[2]

Il y a aussi des exemples de parataxe après *maint*, dont le sens est à peu près le même que celui de *tel* dans les passages cités ci-dessus:

I. 2851 Mainte en i a, ce saciés bien, Se il li mescaoit de rien,
Plus en aroit cuer mari Que de le mort de son mari.

Cf. Rou III, 332, 7533.[3]

---

[1]) Parfois une proposition avec le verbe au subjonctif est coordonnée avec un adjectif faisant partie d'une proposition négative; dans ce cas, la langue moderne exige un pronom relatif (cf. plus tard) qui, cependant, à l'époque qui nous occupe, peut être omis. Voyez Dubislav, p. 7, et encore En. 6636 Nen ot en la cort nul plus sage Ne mielz seüst en cort parler. Dans le passage suivant de *Thèbes* il n'y a même pas de conjonction copulative dans la deuxième des trois propositions: *tant* remplit en quelque sorte la fonction d'une particule: Th. 6974 N'a en l'ost compaigne tant fiére, Tant seit crente ne tant dotee Ne qui tant bien seit conreée. Voyez encore Bér. 3635, Ip. 2040, 2146, 4937, 8195, Marie Fables 36, 26.

[2]) Les deux passages cités d'*Ille* présentent un pronom personnel qui remplace en quelque sorte le pronom relatif: I. 183 Tes les out ëus en despit, Pus *lor* sovint de cel respit. Cf. ib. 4464. Le rapport entre ces deux propositions est mi-relatif, mi-consécutif.

[3]) Il y a des cas où une proposition relative est sous-entendue, phénomène analogue à celui dont nous avons parlé sous Rapport consécutif. Tobler en cite des exemples, V. B., I, 19. *Gautier*, dans *Eracle*, affectionne cette tournure.

III. — Copulation de propositions coordonnées

Deux propositions coordonnées sont unies entre elles, soit par juxtaposition, *asyndète*, ou bien au moyen d'une particule, *copulation*.

L'asyndète est assez fréquente dans les chansons de geste: les faits s'alignent les uns à côté des autres sans plus. Voyez p. ex. ce passage de *CorL.*:

636 Quatorze rei armerent l'aversier;
El dos li vestent une broigne d'acier,
Desus la broigne un blanc halberc doblier,
Puis ceint l'espee dont trenche li aciers;
Teise ot de lonc et de lé demi pié;
Il ot son arc et ses turqueis laciez,
Et s'arbaleste et ses quarels d'acier,
Darz esmoluz, afaitiez por lancier.
On li ameine Alion son destrier;
A grant merveille par fu li chevals fiers,
Si desreez, com j'oï tesmoignier,
D'une grant teise n'i pot on aprochier,
Fors que icil qui en fu costumiers.
Quatre darz ot a la sele atachiez,
Mace de fer porte a l'arçon derrier.
Li reis Corsolz i monta par l'estrier;
A son col pent un escu a or mier,
Une grant teise ot l'escuz de quartier;
Mais — — —, etc.

On observe le même phénomène dans les romans qui tiennent le plus des chansons de geste, *Eneas*, *Troie*, le *Tristan* de *Béroul*; *Thèbes* présente peut-être la copulation un peu plus souvent que ces romans. Voyez p. ex. ces vers d'*Eneas*:

---

p. ex. 3604 Si cuidera n'i a celui Que li esgarz soit faiz pour lui. Cf. ib. 1919, 2126. (Les vers 2240 du même poème présentent une construction analogue, mais le texte doit être altéré, ou bien il y a contamination). — Pour la locution suivante: Yv. 2261 S'an fu mout bel *a teus i ot*; 5392 Mes tost deïst *tel i eüst*, Que je vos parlasse d'oiseuse, voyez ce qu'en disent Förster, dans les notes de son édition de *Chrétien*, et Tobler, dans V. B., II, 3. Cf. aussi Lindberg, o. c., p. 2. Cette phrase, qui forme un tout indivisible, se rencontre plusieurs fois dans les derniers romans de *Chrétien*. Cf. Lanc. 254, 3062, Perc. 5651.

6375 Li reis fist ses serjanz venir, Son fil rova ensevelir
A la costume de lor lei, Com l'en deit faire fil de rei.
Premierement l'ont despoillié De toz ses dras et deschalcié,
Le cors et la plaie ont lavé, Primes de vin, puis de claré.
Ja ert alkes nerciz et pers; D'un drap de seie l'ont bien ters
Ses blois chevels li ont treciez; Enprés fu aromatisiez.
Il ert molt bels, barbe n'ot point De fresc basme l'ont il bien oint — — —
6399 Tot le conreient come rei, Anel li mistrent a son dei,
Pierre i ot buene, un chier onicle. Vestu li ont sor en conicle,
El chief li metent la corone; Li reis son esceptre li done,
Et quant il l'ont tot conreé Al temple as deus l'en ont porte, etc.

Ou bien ce passage de *Troie:*

3441 Antenor e si compaignon Ne firent mie lonc sermon:
Dreit a lor nef s'en repairierent, En mer parfonde s'esloignierent.
Dreit vent orent e bon oré: Del lonc de la mer ont siglé,
Dreit en Achaie sont venu; Iluec pristrent port e salu.
Conreerent sei gentement, E senz autre porloignement
Ont Castor e Pollus tant quis Qu'il les troverent el païs.
Antenor lor a dit tres bien Son message, n'i laissa rien, etc.

Il est vrai qu'en général l'asyndète n'est pas poussée si loin que dans ces passages, mais on pense bien que ce ne sont pas là des cas isolés.

Cela ne servirait à rien de chercher à établir une statistique sur la proportion entre l'asyndète et la copulation: d'ailleurs, cette statistique ne serait guère possible, puisqu'il faudrait aussi prendre en considération le développement de l'hypotaxe, ce qui, évidemment, complique la question. Cependant on constate aisément que les romans dont le style est le plus développé, je parle de ceux de *Chrétien,* cherchent à réduire l'asyndète — bien qu'elle s'y rencontre aussi très souvent —; de plus, on constate que la copulation est bien plus fréquente dans *Cligés, Lancelot, Yvain* et *Perceval* que dans *Erec* et *Gd'A*. Les romans de *Gautier* présentent aussi une copulation assez développée: *Ille* est pourtant inférieur à *Eracle* à ce point de vue.

Voici un passage d'*Yvain* choisi au hasard et qui est tout à fait caractéristique du style de son auteur. Qu'on le compare aux passages cités tout à l'heure.

5358 Li cheval ont avainne et fain Et la litiere jusqu'au vantre.
Et mes sire Yvains qui s'an antre El vergier, après lui sa rote,
Voit apoïié desor son cote Un riche home qui se gisoit
Sor un drap de soie, et lisoit Une pucele devant lui
An un romanz ne sai de cui. Et por le romanz escouter
S'i estoit venue acoter Une dame, et c'estoit sa mere
Et li sires estoit ses pere, Si se pooient esjoïr
Mout de li veoir et oïr; Car il n'avoient plus d'anfanz,
N'ele n'avoit mie seze anz Et s'estoit si tres bele et jante
Qu'an li servir meïst s'antante Li Deus d'Amors s'il la veïst
Ne ja amer ne li feïst Autrui se lui meïsmes non, etc.

Les particules de copulation les plus usuelles dans les textes qui nous occupent, sont *et*, *si* et *et si*.[1]

Et est la conjonction la plus employée: elle unit des propositions ayant entre elles des rapports de nature assez différente, simultanéité, suite, opposition, conclusion, etc. Son emploi s'étend de plus en plus: tandis qu'elle se trouve de quarante à cinquante fois par mille vers dans les chansons de geste *Roland*, *CorL.*, *Gorm.*, *ChdG.* et *Charr d N.*[2] et autant de fois dans *Béroul*, *Troie* et *Marie*, elle se rencontre de soixante à soixante-dix fois par mille vers dans *Eneas*, de quatre-vingt-dix à cent fois dans *Thèbes*, *Thomas* et *Ille*, environ cent vingt fois dans *Eracle* et encore plus souvent dans *Philomena* et les romans de *Chrétien*, surtout *Lancelot*, *Yvain* et *Perceval*.[3]

Pour ce qui est de *si* et *et si*, ces conjonctions sont très fré-

[1]) Pour plus de détails sur l'emploi des conjonctions de coordination, voir Meyer-Lübke, § 544 ss., et K. Wehrmann, Beiträge zur Lehre von den Partikeln der Beiordnung im Französischen, Romanische Studien V, p. 383, 444, (Bonn, 1880-81). Voir aussi H. Neumann, Die Kopulative und asyndetische Verbindung von Worten und Sätzen im Rolandslied und in den ältesten Texten, Diss. Greifswald, 1900.

[2]) Le *Pèl.*, d'autre part, affectionne cette conjonction. A tout prendre, la copulation est assez fréquente dans ce poème.

[3]) Il ne faut pas oublier qu'en réalité l'augmentation proportionnelle est encore plus grande, vu le développement de l'hypotaxe.

quentes dans les chansons de geste, particulièrement dans *ChdG.* Elles le sont bien moins dans *Thèbes, Eneas* et — surtout — *Troie,* dans *Béroul, Thomas* et *Marie,* mais elles le sont d'autant plus dans *Philomena* et les romans de *Chrétien* — surtout *Perceval; Gautier* en fait aussi grand usage, moins, cependant, dans *Ille* que dans *Eracle.* — En vertu de leur signification primitive, elles ne devraient introduire que des propositions ayant des rapports de succession, mais elles deviennent peu à peu des particules purement et simplement copulatives. En général, les deux propositions ont le même sujet, mais ce n'est pas le cas toujours. Dans *CorL.* il y a sur près de cent copulations avec *si* une quinzaine d'exemples où les sujets sont différents. Cette liberté s'étend de plus en plus: dans *Eracle* et quelques-uns des romans de *Chrétien,* près du tiers de tous les *si* et *et si* introduisent des propositions avec un nouveau sujet — dans *Ille* et *Erec* la proportion est moins grande que dans les autres romans de *Gautier* et de *Chrétien.*

On trouve souvent un *si* placé à l'intérieur d'un vers. Cela est dû à son caractère adverbial (<sic): il est attiré par le verbe. Que, malgré cette position, le *que* soit devenu une pure conjonction copulative, c'est indubitable: voir Wehrmann, p. 404 s. Cependant, on peut expliquer ce *si* d'une autre manière encore, surtout dans les cas où cette particule est placée après un adverbe ou un complément adverbial. Là son emploi n'est peut-être dû qu'au besoin de renforcement et de récapitulation qui se manifeste dans toute langue peu développée. Le *Roland* présente un grand nombre d'exemples de ce procédé, tandis que *CorL.* n'en a pas. Dans nos romans ce phénomène est relativement rare — ceux de *Gautier* font exception. — Il y a certains adverbes qui s'agglutinent facilement avec *si:* d'abord *puis:* on trouve *puis si* très souvent même dans *Chrétien.* D'autres locutions fréquentes sont *après si, a tant si, lors si* (*Ille, Chrétien*), *por ço si* (*Gautier, Phil., Lanc.*), et — particulièrement — [*ne*]*porquant si, nequedent si.* — Après un complément adverbial, ce phénomène se produit extrêmement souvent dans *Roland,* moins souvent dans *Pèl.* et *ChdG.*; quelquefois dans nos romans, p. ex.

Th. 6786 En un destreit si s'embuschiérent.

I. 1119 Sor une coute si l'emportent
Icil qui mout se desconfortent.

Cf. Th. 8450, Er. 2981, Perc. 2702, 7850.

Pour le *si* qui suit une proposition négative et qui adopte à peu près la signification de «jusqu'à ce que», «avant que», voyez Wehrmann, ib., et Gessner, Zeitschrift für rom. Phil., II, p. 572 ss. Il y a dans nos romans plusieurs exemples de cet emploi de *si*. Voici une construction stéréotypée:

Er. 1365 Ainc ne fina si vint a lui;
I. 6410 Ainc ne fina parmi les rans, Si vint au duc, si le salue.
Cf. Bér. 1508. Voici un autre cliché:
Er. 3206 N'en tornera si l'avra prise (=une cité),
M. G. 875 Guigemar a la vile assise; N'en turnera, si sera prise.
Voyez aussi I. 4230, 4274, Thom. 1772, Cl. 3930.
Quant aux conjonctions *ne* et *ou*, il n'y a rien de particulier à en dire.

Comme le fait remarquer M. Wehrmann, p. 429, le rapport d'opposition entre deux propositions est souvent marqué seulement par la coordination asyndétique. En effet, la conjonction adversative la plus fréquente, *mais*[1], est relativement rare dans *Roland*, *Gorm.* et *Pèl.* Dans *ChdG.* et surtout dans *CorL.* elle se rencontre plus souvent. A cet égard, *Thèbes*, *Eneas*, *Troie* et *Thomas* présentent à peu près le même aspect que *CorL.*; le *Tristan* de *Béroul* et les *Lais* de *Marie* ne sont guère supérieurs à *Rol.* Cette conjonction est d'autant plus fréquente dans les romans de *Gautier* — *Eracle* est sur ce point supérieur à *Ille* —, dans *Phil.*, et avant tout dans les romans de *Chrétien* (surtout *Cligés*). Ce fait n'offre rien que de très naturel: le caractère de ces poèmes remplis de discussions et d'analyses amène nécessairement un emploi fréquent de la particule adversative.

Pour *mais* dans le sens de *mais que* (=pourvu que) et introduisant une proposition avec le verbe au subjonctif (quelquefois à l'impératif), nous renvoyons à Wehrmann, p. 428, Dubislav, p. 26 ss., Tobler, V. B., III, 13. Nous nous rangeons à l'avis de ce dernier, qui regarde ce *mais* comme une particule adversative et le subjonctif comme un subjonctif optatif. Wehrmann en donne des exemples tirés de *Rol.* et de *Pèl.* On en trouve aussi dans *Thèbes* (3652, 3742, 4198, 7724, 7867), *Troie* (3822, 16396, 19896), et *Phil.*

---

[1]) Sur *mais*, *ainz*, etc., voir J. Melander, Étude sur magis et les expressions adversatives dans les langues romanes, Diss. Upsal, 1916.

(777). Ceux qu'on rencontre dans *Chrétien* ont tous un caractère stéréotypé:

Erec 3186 Et si vos pri, mes ne vos griet,
Arriers au chastel retornez,
ib. 5450 Sofrez que nostre osteus soit pris
El chastel, mes ne vous enuit.
(Cf. ib. 3295 mes qu'il ne vos enuit),
Lanc. 3737 — mes bien li poist,
Cl. 5676 Mes li emperere, ses sire, N'i vaingne, l'an chaudra il.
(Cf. Th. 4198; observez ici la place de la proposition introduite par *mes*).

Un *mes* correspondant à *mes que* = « bien que » se trouve trois fois dans *Troie*, toujours dans une locution toute faite:

Tr. 8620 Par dreite force e par asaut L'ont remonté, mais bien li peist, cf. ib. 9377, 10281.

La particule *ainz* (*ainçois*) introduit « le plus souvent, après une énonciation négative, quelque chose de positif » qu'elle présente « comme se produisant à un degré supérieur » (Meyer-Lübke, § 553). M. Wehrmann ne l'a trouvée qu'une fois dans les textes antérieurs au milieu du XIIe siècle (Alexis 54e). En effet, elle ne se trouve ni dans *Rol.*, ni dans *Pèl*, ni dans *Gorm*; d'autre part, elle se rencontre dans *ChdG*, p. ex.

1227 N'en fuit mie Guillelmes, ainz s'en vait,

cf. 1573, 1579; et dans *Cor L.* elle est tout à fait fréquente: il y en a une quinzaine d'exemples dans ce poème. Pour les romans, elle y est employée assez souvent (surtout dans *Gautier*, *Phil.*, *Chrétien*).

Neporquant, *porquant*, *nequedent*, *neporuec* ne donnent pas lieu à de remarques.

Pour indiquer la *succession* dans le *temps*, il y a *puis*, *et puis*, *donc*, *lors*, *après* (*en après*, *puis après*, etc.), *a tant* (*et puis a tant*, M. 2 Am. 250, etc.), particules qui se trouvent dans tous les romans et dont l'emploi varie selon le goût de chaque poète; pour marquer la *simultanéité* il y a *or*.

Les particules *conclusives* sont *por ço*, *por tant*, *donc* et, employée devant l'impératif, *car* (*et car*). Cet emploi de *car*, où sa signification primitive est gardée (<qua re), est très fréquent dans les chansons de geste, comme *Rol.* et *CorL.*; il est toujours en vogue dans les romans, p. ex.

Erec 1009 Ha; sire! car le dites donques.

Bér. 1466 *quar* est suivi d'un présent du subjonctif optatif, phénomène dont M. W., p. 435, ne peut pas donner d'exemple indiscutable. D'autre part, M. W. cite quelques passages avec *car* + l'imparfait du subjonctif optatif, et l'on retrouve la même construction plusieurs fois dans *Ille* (359, 457, 3706) et dans *Yvain* (2066, 2934), p. ex. I. 359 E Dix! car i fuissent or II. mile Li Français qui sont od celui.

L'emploi de *car explanatif* ne présente rien de particulier.

IV. — Hypotaxe

1. — Propositions temporelles [1]

A. — La conjonction qui est la plus employée et qui marque de la manière la plus générale qu'un rapport de temps existe entre deux actions, c'est *quant*. Nous n'avons rien de particulier à dire sur cette particule; nous ferons seulement remarquer que *Chrétien* la renforce quelquefois par *lors*, p. ex.

G. d'A. 762 Lors s'est des batiaus apansez,
Que il ot an la mer veüz Lores, quant il i fu venuz.

Voir aussi Cl. 4533, 5214, passages où cet adverbe est tout particulièrement accentué. Dans *G. d'A.* (1724 s., 3110 s.) *lors* introduit une principale précédant la subordonnée temporelle[2].

Le *com* temporel est bien moins fréquent que *quant*: ainsi on trouve, d'après M. Riecke (p. 36), *com* huit fois, *quant* jusqu'à quarante-sept fois dans *Roland*[3]. On rencontre cette particule assez souvent dans *Pèl.*, rarement dans les autres chansons de geste (voir Ch d G. 408) et sporadiquement dans les romans[4]; dans *Eneas*, *Troie*, *Gautier* et *Chrétien* elle manque.

---

[1]) Cf. Ritchie, p. 75 ss., Rosenbauer, passim; E. Hartmann, Die temporalen Konjunktionen im Französischen, Diss. Göttingen, 1903, et Syntaktische Studien über die Temporalsätze im Französischen, Marburg, 1911.

[2]) Cf. Hartmann, Synt. Stud., p. 50.

[3]) M. Rosenbauer (p. 28 ss.) donne les chiffres onze et soixante, ce qui ne change pas la proportion.

[4]) Voir Th. 9941, Br. 10112, Bér. 3, Thom. 2695 (avec l'antécédent *tost*, cf. plus tard), Marie Yon. 499.

Si com se rencontre une fois dans *Rol.* (667), une fois dans *CorL.* (433) et cinq fois dans *ChdG.* Cette locution est un peu plus répandue dans les romans que la conjonction simple: on la trouve cinq fois dans *Thèbes*, puis de temps en temps dans les autres[1]. Le sens de *com* et de *si com* varie comme celui de *quant*: voyez Rosenbauer, Hartmann; très souvent, ces conjonctions équivalent à «aussitôt que» (cf. plus loin).

L'emploi de *que* comme conjonction relative-temporelle a été examiné en détail par M. Ritchie; il n'y a rien à y ajouter.

B. — Le sens des conjonctions temporelles mentionnées jusqu'ici varie selon les circonstances. Les autres conjonctions—qui sont toutes composées—présentent en général un sens et un emploi fixés.

Nous adoptons pour celles-ci la même classification que M. Ritchie et tant d'autres grammairiens. Commençons par celles qui indiquent la *simultanéité*.

Tant com est l'équivalent le plus employé des locutions modernes «tant que», «aussi longtemps que».[2] Elle est fréquente dès les plus anciens textes. Signalons seulement qu'elle est relativement rare dans les romans de *Gautier*.[3]

De tant com se trouve une fois dans *Erec* (85).

Por tant com, qui se rencontre déjà dans *Gormont* (488), se retrouve dans *Eneas* (9515) et dans *Ille* (4529, 6203), où, cependant, son sens se rappoche de celui de «pourvu que».

Tant que, dont le sens ordinaire est «jusqu'à ce que», ne prend à cette époque que très rarement son sens actuel: pour la première fois, autant que nous sachions, dans *G.d'A.* (540, 2274).

D'autre part, *por tant que* se trouve déjà dans *CorL.* (1064); la même conjonction est employée dans *Ille* (4302): ici encore,

---

[1]) Voir En' 6235, Tr. 2005, 7133, 7470, 14272, Marie L. 590, Mil. 176, Er. 2589, I. 1642, 3237, Erec 4605, Cl. 3544, G. d'A. 2145. Dans *Lanc.* on trouve *einsi com* au vers 259.

[2]) Notons que la locution *aussi lonc tens que* se trouve dans *Thèbes:* 455 Aussi lonc tens qu'ensemble furent, Onques de rien ne se conurent, Ne ne sorent le grant pechié Dont il esteient entechié, Jusqu'en un baign ou il esteit Ou la reine le serveit, etc.

[3]) Er. 3849, 6480, 6487, I. 2172 (*itant con*), 4291. — *Tant com* prend quelquefois un sens locatif, p. ex. I. 5595 C'est la plus bele au mien cuidier, Qui soit tant con li mondes dure — il faut que «durer» ait ici, comme c'est souvent le cas, le sens de «s'étendre».

on peut observer une nuance de sens conditionelle (cf. au vers 2283).[1]

On trouve encore dans *Gautier* d'autres locutions ayant le même sens: *tres l'eure que*:

I. 210 Si n'a el monde plus humain, Si franc, si douç, si deboinaire, Ne qui si voelle autrui bien faire Tres l'eure qu'il est desarmés (=aussi longtemps que);

tant dis que (Er. 4862) et *tant dis com* (I. 2372, 6589).

Tant dis com est employé déjà dans *Thèbes* et dans *Troie* mais présente là un autre sens, celui de « pendant que », « tandis que » (Th. 8407, Tr. 18904, 29096). Dans ce dernier roman, il y a aussi la forme *entre tant dis que* (Tr. 7379, 11296).

La conjonction qui est l'équivalent le plus employé de « pendant que », c'est *dementiers que* avec les variantes *dementre(s)*, *endementiers que*, *tant dementiers que* (ChdG. 1964, En. 2896), *tant dementres come* (Tr. 6904). Elles ne sont pas, comme on le comprend bien, de formation populaire: aussi sont-elles peu employées dans les chansons de geste (cf. ChdG. 1964).[2] On ne les trouve d'ailleurs ni dans *Béroul*, ni dans *Thomas*, ni dans les *Lais* de *Marie*, ni dans *Eracle* non plus.

Que que signifie aussi « pendant que ». *Chrétien* affectionne cette locution qui se trouve deux autres fois dans chacun de ses romans (elle ne manque que dans *G d'A.*), jusqu'à huit fois dans *Yvain*. Elle se rencontre aussi une fois dans *Eracle*:

4760 Que que li sire s'en revient,
De çou tient plait dont plus li tient.

On trouve encore sporadiquement *a ço que* (R. III: 7509, Thom. 2983, Yv. 2250, 6146, Perc. 5642, 6359), *o ço que* (Tr. 9507), *or que* (Lanc. 1705) et, dans *Gautier*, *entrues que* (Er. 3647, I. 1699), particule qui a le plus souvent le sens de « jusqu'à ce que ».

Rappelons finalement que *si com* a quelquefois dans nos romans le sens de « pendant que ».[3]

C. — L'action de la principale est *postérieure* à celle de la subordonnée.

---

[1]) Dans les passages de *Cligés* cités par M. Ritchie (p. 83), *por tant que* est — comme dans tant d'autres cas, cf. plus tard — une conjonction causale.

[2]) Cf. Rosenbauer, p. 60, Hartmann, Die temp. Konj., p. 23 s.

[3]) Th. 6211, 7708, Tr. 12450, Thom. 1833, Marie Mil. 507, Phil. 1328, Lanc. 2027, 2674, 5026, Yv. 3418.

Dans les cas où la langue moderne emploie « après que » ou « depuis que », on trouve, à l'époque qui nous occupe, le plus souvent *puis que* ou *des puis que*. On rencontre *puis que* dans *Rol.*, *Ch d G.*, *Gorm.* et *CorL.* et dans tous nos romans. *Des puis que* ne se rencontre pas avant *Thèbes* (2669, Tr. 14540, I. 278). Dans *Eracle* on trouve *très que* dans le même sens que cette dernière conjonction (6489).

Faisons remarquer que les deux membres de *puis que* sont souvent séparés l'un de l'autre.[1]

La conjonction *des lor(e)s que* qui, d'après M. Ritchie, n'apparaît que dans Rutebœuf, se trouve pourtant déjà dans *Lanc.*:
1282 Des lores que je conui primes Chevalier, un seul n'an conui
Que je prisasse avers cestui La tierce part d'un angevin.[2]

Yvain présente la même locution; seulement, *des lors* est séparé de *que* par *en ça* (=jusqu'à ce moment):
2695 (Quant) Yvains tant ancomança A panser, que des lors en ça Que a sa dame ot congié pris, Ne fu si de panser sorpris Con de celui; etc.

M. Ritchie fait observer qu'à cette époque *après que* est très rare et n'apparaît qu'appuyé sur un substantif (I. 4120, Cl. 5157). Quant à *après ce que*, il dit qu'il ne se rencontre qu'au siècle suivant. Or, il y en a un exemple déjà dans *Troie*:
20144 Apres iço qu'il fu bleciez, En furent Greu li sordeior.

D'ailleurs, *emprès ce que* se trouve dans *Brut*.

Pour indiquer le rapport temporel exprimé dans la langue actuelle par « aussitôt que », « dès que », les premières chansons de geste n'emploient guère d'autres particules que *quant, com, si com* et certaines locutions formées par un substantif et le *que* relatif-temporel. Nos romans, de leur côté, offrent une grande variété de conjonctions composées. La plus fréquente de celles-ci est *des que*[3], employée—et très souvent— à partir de *Thèbes*.[4]

---

[1]) Voir p. ex. Tr. 53, 5783, I. 6272, 6469, Lanc. 1728, 5434, Yv. 5444.

[2]) Sous réserve qu'il ne faut pas suivre certaines variantes qui donnent *des lore* (=*l'ore*) *que*. Cf. Rol. 2371 Dès l'ure que nez fui, Bér. 1725 Des cel'ore qu'en bois entroit; et encore *puis cel ore que* (Cl. 5103), *puis l'ore que* (Lanc. 3691); etc.

[3]) Cette particule est très fréquente dans le *Psautier d'Oxford* (première moitié du XIIe siècle), mais elle y a toujours le sens de « jusqu'à ce que ». Voyez plus loin. Cf. Rosenbauer, p. 57.

[4]) Voir Th. 2257, 2957, 9065, 10177, etc.

De ci que a la même signification Thom. 1719 et Marie Bisel. 145 (*de si que*). Cf. sous **D.**

Tantost com, si tost com, tantost que, si tost que et d'autres variantes encore[1] ne se rencontrent pas dans les premières chansons de geste. Ces locutions font concurrence à *com, si com* employés dans le sens de «aussitôt que», et elles deviennent de plus en plus fréquentes aux dépens de ces dernières particules; pour *Thèbes* et *Eneas,* on ne rencontre *tantost com* qu'une fois dans chacun de ces romans (mais *com, si com* jusqu'à six fois dans *Th.*), dans *Troie* cette conjonction est déjà assez fréquente, dans les romans de *Gautier* et de *Chrétien si com* n'apparaît que sporadiquement, tandis que les autres conjonctions sont souvent employées (ce n'est que dans *Erec* qu'elles manquent tout à fait).

Dans *Thèbes* on trouve *qual hore que*:

7411 Qual hore que cil de l'ost murent,
Et les espies al rei furent.

Ici, il n'y a pas la moindre nuance de sens concessif, qui perce dans d'autres endroits: Th. 1038, 5042 (de qual hore que), En. 6416, Tr. 1505, 28946.

En es le pas que se trouve dans *Eneas* (2368) et dans *Troie* (10693).

Droitement que (5196) et *droitement com* (5451) sont propres à *Eracle*:

5196 Et, droitement que çou fu fait, Diables sailli d'un agait.

Lues que, propre à *Chrétien* selon M. Ritchie, se trouve aussi dans *Rou* (13575) et dans *Eracle* (409). Cette conjonction est cependant particulièrement fréquente dans *Chrétien*: *Yvain* en offre jusqu'à sept exemples.[2] *Chrétien* aime mieux encore (*tot*) *maintenant que*: treize cas dans *Lanc.*, neuf dans *Yv.*, etc.[3] *Phil.*

---

[1]) Voici les variantes: *tantost com* est peut-être la forme la plus répandue: Th. 52, En. 7704, Bér. 1489, Er. 1140, 1833, I. 2979, Cl. 2451, 4317, 4336, G. d'A. 1506, quatre fois dans *Lanc.*, autant dans *Yv.*; *Perc.*; *si tost com*: huit fois dans *Tr.*, cinq fois dans *Marie, Wace, Er.* (1881, 5343), *Phil.* (1023), *Lanc.* (792, 796); *aussi tost com* (Cl. 5779); *autresi tost com* (Tr. 23012); *si tost que* n'apparaît que dans *Ille* (3251) et dans *Chrétien* (Cl. 5046, Yv. 5070, cinq fois dans *Lanc.*), enfin, *tantost si que,* dans *Yv.* (4128).

[2]) Voir Erec 69, 697, 1539, 4281, Cl. 3529, 4829, G. d'A. 1869, 2294, 3185. etc. *Lues* est séparé de *que* Yv. 918. Cette conjonction n'est pas dans *Lanc.*

[3]) Les deux membres sont séparés Erec 2332 s. *Tres que* se trouve dans L'histoire de la guerre sainte d'*Ambroise,* v. 725 (fin du XIIe s.), dans le *Brut* de *Munich,* etc. Cf. Godefroy, VIII, p.45, col. 2.

en présente aussi un exemple (890). *Gautier*, de son côté, emploie une fois *lues maintenant que* (I. 5490). *Lors que* se rencontre une seule fois; c'est dans *Cligés* (5487); cf Ritchie.

Il y a aussi à remarquer l'emploi que *Thomas* fait de *tres que*: cette conjonction, qui est en général l'équivalent de « jusqu'à ce que », prend ici le sens de « aussitôt que ». Elle est d'ailleurs très fréquente dans ce roman:

1721 E tres que Ysolt l'oï dire, Aguaiter le fist pur ocire.[1]

Une locution que nous n'avons vu mentionner dans aucun traité, c'est *la ou* qui prend souvent une signification temporelle, en général celle de « après que », « dès que », quelquefois celle de « pendant que ».[2] Le sens locatif qu'elle a originairement, se maintient plus ou moins dans bien des cas. En voici un exemple:

En. 945 La ou nos fumes al cheval Devant la porte oriëntal,
Et l'esgardion tot entor, La amenerent li pastor
Un home qu'il orent trové.

D'autre part, ce sens locatif est très peu sensible dans un passage comme celui-ci:

Erec 1183 La ou Yders vit la reïne,
Jusque devant ses piez l'ancline.

Cette particule, qui ne peut être employée qu'avec certains verbes et dans certaines circonstances, se rencontre de temps en temps, dans les chansons de geste comme dans les romans.[3]

---

[1]) Voyez atx vers 2619, 2622, 2789, 2909, 3071. Cf. sous *D*.

[2]) Cf. pourant, pour la langue moderne, Sandfeld-Jensen, Bisætninger. — Parfois *la ou* a plutôt un sens conditionnel, p. ex. Erec 3655, Lanc. 3818.

[3]) Voyez Pèl. 853, ChdG. 1774, CorL. 1334, Th. 5647, 5649, 5814, 5831, 7635, 9874, En. 6717, Tr. 4822, 6586, 20250, 20753, etc., Br. 5576, 6611, Bér. 2157, Thom. 2859, Marie Fr. 132, Pir. 844, 894, Er. 1783 (*la-ou*), Phil. 1165, Erec 1183, 5095, 6528, Cl. 1618, 4771, Gd'A. 666, 1221, Lanc. 4041, etc. Il n'y en a pas d'exemples dans *Rol.* — Dans quelques chansons de geste on rencontre *ou* sans antécédent dans le sens de « aussitôt que ». C'est toujours en combinaison du verbe *voir*, p. ex. CorL. 165 Ou veit son fill, si li dist entresait. Cf. ib. 792, 1100, 2127, 2433, 2523, 2572, 2590, 2601, Gorm. 69. Cf. aussi l'emploi analogue de *ou que* signalé par M. Ritchie, p. 86. — Il n'y a rien de surprenant à ce qu'une locution loctive prenne un sens temporel, et ce n'est pas non plus un phénomène très rare. Cf. Meyer-Lübke, III, § 597. Voyez p. ex. Cor L.741: As blanches pasques, qu'on deit palmes porter, *La* vos plot il, verais Deus, a aler En Jersalem la mirable cité, Par Portes Oires, que firent defermer; dans ce passage, *la* ne peut guère se rapporter qu'à « as blanches pasques ». Cf., pour *iluec*, ib. 753, 774, En. 6716. L'inverse a lieu aussi,

De si loing come (*que*) présente un phénomène analogue. Cette locution est employée, dans *Chrétien* et une fois dans *Eracle*, avec les verbes *veoir* et *apercevoir*:

G. d'A. 1831 De si loing que venir le voient,
Contre lui corant se desroient.[1]

Rappelons enfin les constructions suivantes:

Th. 169 Cil ést del temple come ainz pot;
ib. 426 Il leva sus com plus tost pot;

où, à strictement parler, nous avons affaire à un rapport comparatif.[2]

Ces constructions se rencontrent déjà dans *ChdG.* (432, 438), sont assez fréquentes dans *Th.* et apparaissent aussi dans *En.*, *Tr.*, *R.*, *Marie*, etc. Elles manquent dans *Chrétien*. Celui-ci aime mieux la construction suivante:

Erec 3701 S'an est issuz plus tost qu'il pot.[3]

On trouve aussi *au plus tost que*-(*poi*, etc.) dans *Chrétien* et dans *Ille* (161, 1006, 5540, 6340).[4]

D. — Si l'action de la principale *précède* celle de la subordonnée, deux cas sont possibles: celui où la langue actuelle emploie surtout *avant que*, et celui où elle emploie surtout *jusqu'à ce que*.

Dans le premier cas, c'est *ainz que* (*ainçois que*) qui est la conjonction la plus usitée, et dans les chansons de geste et dans les romans qui nous occupent.[5]

M. Ritchie fait remarquer qu'à cette époque, *devant que* et *devant ço que* sont très rares dans la poésie. Il en cite deux exemples tirés de *Cor L.* (1281) et de *Thèbes* (3505).[6] Il y en a d'autres dans nos romans; seulement, le sens de cette conjonction est celui de « jusqu'à ce que » plutôt que celui de « avant que », quand

---

quoique bien plus rarement; cf. les remarques de M. Hartmann sur ce phénomène (Synt. Stud., p. 117).

[1]) Cf. Erec 361, 1534, Lanc. 1523, Yv. 6676. Comparez l'expression moderne « du plus loin que je l'ai vu ».

[2]) Cf. Tobler, V. B. I, 26.

[3]) Cf. Tobler, ib. Il paraît que ce *que* est relatif. — Voyez Erec 2285, 4575, 5950, 6590, Gd'A. 1894, Lanc. 5152, Yv. 5932; Perc. Dans *Cligés* il y en a huit exemples.

[4]) Cf. aussi Tr. 2990 a l'anceis qu'il onques porent.

[5]) Les deux membres sont souvent séparés, p. ex. CorL. 292, 1303, Th. 3580, En. 2057, etc. Cf. aussi Cligés 1804 et Ritchie, p. 87, rem.

[6]) M. Ritchie en cite aussi d'autres, tirés de textes en prose plus récents.

la subordonnée se rapporte à une principale négative, et c'est le cas la plupart du temps. Le sens de « avant que » ressort le plus clairement dans le passage cité de *Th.* et dans un passage d'*Ille* (2154).[1]

La conjonction moderne *avant que*, que M. Ritchie ne cite pas, se trouve deux fois dans *Troie*; seulement, elle a dans les deux cas besoin d'un mot d'appui:

702 En remest grosse d'un enfant, Cui li fiz Hector fist puis rei.
Trestot avant qu'il ne fist sei;

28541 Que dame Heleine aveit eüe
Dous anz avant que fust tolue.

Signalons enfin dans *Thèbes* deux locutions isolées: *primes-que* (1210 s.), *ne mais ore que* (3930).

Dans l'autre groupe, *tant que* est la conjonction la plus fréquente. Elle indique originairement un rapport consécutif: aussi, dans les premiers textes, les deux membres sont-ils en général séparés; c'est toujours le cas dans *Rol.*, *Gorm.* et *Bér.*, le plus souvent dans *ChdG.*, *CorL.* et même dans *Th.*, *En.*, *Tr.* et *Ille.*, p ex. ChdG. 1493 Tant fut ot lui qu'il s'endormit suëf.

Dans *Chrétien* la conjonction indivisée est extrêmement fréquente, particulièrement dans *Lanc.* et *Yv.*

Elle est quelquefois renforcée par *jusque* ou *jusqu'a*. Il y en a des exemples dans *Rou*; d'ailleurs, on les trouve souvent dans *Chrétien*.[2] Dans *Ille* (4347) et dans *Cligés* (578) il y a *dessi tant que*.

Tant que dépend toujours d'une principale positive.

Jusque est une conjonction assez rare à cette époque. M. Rosenbauer, p. 26, en cite un exemple tiré d'*Alexis*, et il y en a quatre dans *Roland* (cf. Riecke, p. 42), mais dans les autres chansons de geste on n'en trouve pas. Pour les romans, il n'y a que *Thèbes* qui affectionne cette particule; il y en a aussi des exemples dans *Troie*, *Philomena* et les romans de *Chrétien*[3].

---

[1]) Voyez encore *devant que* Tr. 5841, 5895, 11619, 15000, 18124, Er. 419, 2015; *devant ço que* Er. 2888. Ces conjonctions manquent dans les autres textes, même dans *Chrétien*.

[2]) *Jusqu'a tant que* Erec 5670, 5840, Cl. 1464, 2612, Gd'A. 1690, Yv. 720, 1663, 3715; *jusque tant que* Lanc. 5147, Yv. 5126; *desk'a tant que* dans *Perc.*

[3]) Onze fois dans *Th.*; *jusque que* ib. 4638. Cf. Tr. 6806, 24559, 29670, Phil. 1234, Erec 1378, Cl. 6176, Gd'A. 2911, Lanc. 155, Yv. 6610, Perc. 6236. Cf. aussi l'expression *jusqu'a l'ore que* G.d'A. 246; cf. Ritchie, p. 78.

La subordonnée introduite par *jusque* dépend presque toujours d'une principale négative: les exceptions à cette règle sont rares.[1]

Tresque ayant le sens de «jusqu'à ce que» est aussi assez rare dans les romans. Comme *jusque*, cette conjonction dépend le plus souvent d'une principale négative.[2]

De ci que (*des i que*) est une conjonction assez fréquente, excepté dans *Chrétien*, où elle ne se trouve que dans *Erec* (5442). Elle manque aussi dans *Phil.* On la rencontre déjà dans *CorL.* (24), et elle est particulièrement employée dans *Eneas* (une quinzaine de fois), *Troie* (autant de fois dans les huit mille premiers vers) et *Marie* (une dizaine de fois). Il y a aussi des variantes de cette conjonction: *de si ja que* (En. 980, 7261), *de si la que* (Wace, Thom. 2053, 2641, 2801, Marie G. 252), *de ci adont que* (Er. 4811).

Ces conjonctions dépendent le plus souvent d'une principale négative — voyez surtout *Troie* — mais bien des fois d'une principale positive — voyez *Eneas* et *Marie*.

Entrues que ne se rencontre que dans *Gautier* (Er. 5442), 5560, I. 803, 5089) et dans *Pir.* (785), *entrues que la que* dans *Ille* (5341). La principale est tantôt positive, tantôt négative.

Rappelons à la fin que *dusque* se trouve dans *Eneas* (3747) et *des que* avec le même sens dans *Thèbes* (2153) et peut-être dans *Ille* (1945).[3]

On voit que les romans présentent une grande variété de conjonctions temporelles et que ce sont surtout *Gautier* et *Chrétien*

---

[1]) Voir. Rol. 1838, Th. 3644, Tr. 6806, Yv. 6610.

[2]) Cette conjonction est fréquente dans *Pèl.* et se trouve aussi dans *Rol.* (cf. Rosenbauer, p. 26) et *CorL.* (5), Voir encore Th. 5375, En. 2, 3068, *Rou*, Bér. 1002, 2492, Pir. 46, Er. 6339, *Perc.* Elle se trouve après une proposition positive dans *Rol.*, *Pir.* et Pèl. 704.

[3]) A notre avis, l'emploi de *des que* avec le sens de *de ci que* et inversement (cf. plus haut) est dû à une contamination. Puisqu'on dit, d'un côté,

Th. 2137 Que onc n'i ot rène tirée De si que vint a relevee,

et, d'un autre côté,

En. 1264 Des que le puet aperceveir, El fil de l'albe, s'est levee;

il n'y a rien de très surprenant à ce qu'on mette, d'un côté,

Th. 2153 Dès qu'iluec furent Greu venu, Onc ainz n'i ot frein retenu (=jusqu'à ce que), et d'un autre côté,

Biscl. 145 Des i qu'il a le rei choisi, Vers lui curut querre merci.

qui en créent, mais que les autres romanciers aussi, notamment l'auteur de *Thèbes* et *Benoit*, apportent une large contribution de particules nouvelles.

2. — Propositions consécutives[1]

Les propositions consécutives sont très fréquentes dans la littérature du XIIe siècle. La conjonction presque exclusivement employée, c'est *que*, souvent précédé dans la principale d'un corrélatif, *tant*, *si* ou *tel*.

M. Ritchie fait remarquer (p. 37, 39) que la manière ordinaire de rendre *sans que* en ancien français, c'est d'employer le *que* consécutif suivi de *ne*. La principale peut être positive ou négative. Cette construction se rencontre — surtout après une principale négative — dans les chansons de geste comme dans les romans, et elle est particulièrement usitée dans *Ille*, *Philomena* et les romans de *Chrétien:* il y en a vingt et un exemples dans *Erec* et jusqu'à quarante-huit dans *Cligés*.

La conjonction *senz ço que* se trouve pour la première fois dans *Eneas*.[2] La principale à laquelle elle se rattache est en général positive (Tr. 16892 fait exception) et peut aussi bien précéder que suivre la subordonnée:

Tr. 17859 Senz ço qu'en fust aparcevance Ne retraçon ne reparlance. Repairiez est a son seignor, Qui mout esteit en grant error.

Cette conjonction ne se rencontre pas dans *Th.*, *Pir. Bér.*, *Thom.*, *Brut*, *Gautier*, *Erec*, *Lanc.*[3]

---

[1]) Cf. Ritchie, p. 34 ss.

[2]) On trouve *senz*+substantif+*que* dans *Thèbes* et *Cligés*. Cf. sous Propositions relatives.

[3]) Voyez d'autre part En. 714, 10130, Tr. 1934, 4466, 6182, 16892, 16976, 17859, 18705, 21253, 21386, 25436, 29934, R. III: 6569, Phil. 943, Cl. 728, Yv. 3825, 4384, Ip. 3560. — Le prédicat est quelquefois à l'indicatif, dans ce cas un *ne* est toujours introduit, p. ex. Marie Fr. 63 E mult la teneit en destreit, Sanz ceo qu'ele nel deserveit. Voir ib. El. 46, Cl. 2260, 2832, 6562, G.d'A. 1100, 1524, Yv. 1985, 4582. (On trouve *ne* avec un prédicat au subjonctif Cl. 728). — Nous nous demandons s'il n'y a pas ici confusion avec *senz ço que* équivalant à «sans compter que» suivi de l'indicatif. On trouve dans *Yvain* un exemple de cette locution: 2123 Sanz ce qu'il est de haut parage, Est il de si grant vasselage Et tant a cortoisie et san, Que desloer nel me doit l'an, passage que M. Ritchie a mal interprété (p. 40).

Le *que* consécutif se rapporte souvent, comme nous venons de le dire, à un corrélatif, *si*. Ce *si* est parfois placé immédiatement devant *que*, de sorte que ces deux particules forment locution. La conjonction *si que* ne semble pas très populaire: les chansons de geste ne l'emploient pas souvent (voyez les exemples cités par M. Ritchie, p. 52 ss.); pour celles qui précèdent les romans, nous ne la trouvons que dans *ChdG.* (1419, 1670) et *CorL.* (543). Dans les romans elle est assez fréquente, particulièrement dans *Chrétien* — et surtout dans *Cligés* — où l'on trouve aussi la forme *einsi que*, comme dans *Eracle*.

Si que + *ne*, en général avec l'indicatif, équivaut à *sans que:* voyez p. ex. ChdG. 1419, Marie 2 Am. 46, Yon. 103, Chr. passim.

3. — Propositions finales [1]

Il est difficile de juger du nombre exact des propositions finales, puisque, très souvent, cette proposition et la proposition consécutive se confondent. Cependant, ce qui est sûr, c'est que, comme le font remarquer MM. Vising et Ritchie, la proposition finale est assez rare dans la première littérature épique.[2] Il paraît qu'à cet égard, la différence n'est pas très grande entre les chansons de geste et les romans. Il est vrai qu'il n'y a pas d'exemples de cette proposition dans *Gorm.* ni dans *Pèl.*; mais il y en a dix (sur quatre mille vers) dans *Roland*, six (sur près de deux mille vers) dans *Ch d G.*, et dans *CorL.* il y en a jusqu'à une vingtaine (sur près de trois mille vers). Aucun de nos romans ne présente, relativement, un chiffre aussi élevé. Le nombre des propositions finales est à peu près le même dans tous les romans: il est un peu plus grand dans ceux de *Thomas*, de *Gautier*, *Chrétien* et dans *Eneas* que dans *Thèbes* ou *Troie* — dans ceux de *Chrétien* vingt à trente sur près de sept mille vers.[3] Les romans

---

[1]) Cf. Ritchie, p. 55 ss.; Busse, Das finale Satzverhältnis in der Entwicklung der französischen Syntax, Diss. Göttingen, 1905.

[2]) D'autre part, elle se rencontre fréquemment dans les textes de caractère religieux, cf. Ritchie, p. 60. Pour les constructions remplaçant la proposition finale, voir Busse, p. 25 ss.

[3]) Notons que le chiffre est moins élevé dans *Erec* et *G.d'A.* que dans les autres poèmes du même auteur.

de *Wace* sont un peu inférieurs à cet égard, et *Béroul* n'en donne que deux sur deux mille cinq cents vers.[1]

C'est en général la conjonction *que* qui introduit cette espèce de subordonnée. Quelquefois la principale renferme — pour la clarté — le corrélatif *por ço*; ce corrélatif peut aussi être joint immédiatement à *que*, formant ainsi une nouvelle conjonction, *por ço que*. Le corrélatif n'est pas beaucoup employée dans les chansons de geste: il n'y en a que deux exemples dans *Roland* (*por ço — que* 1772; *por ço que* 1004). Il y en a un plus grand nombre dans *Thèbes* et *Eneas* (*por ço — que* cinq fois dans *Th.*, *por ço que* une fois dans *Th.* (1064), cinq fois dans *En.*), mais dans les autres romans antérieurs à ceux de *Chrétien*, on ne trouve que sporadiquement cette locution. Dans *Phil.* et les poèmes de *Chrétien*, au contraire, la conjonction composée est bien plus fréquente que la conjonction simple: dans *Cligés*, par exemple, elle se rencontre vingt fois, tandis qu'il n'y a que huit cas de *que*. Le corrélatif est ici toujours immédiatement suivi de *que*.[2]

On trouve sporadiquement d'autres conjonctions composées. M. Ritchie signale *por que*, dont il a trouvé le premier exemple dans *Ille*. Il faut cependant interpréter autrement le passage en question: ici, *por que* introduit une proposition conditionnelle. En revanche, nous avons trouvé *por que* final déjà dans *Brut:*

11313 Tot prandron à droit et à tort
Por que m'oevre à mon dit s'acort.

Puis, il y a dans *Gautier* une autre locution mi-consécutive, mi-finale que ne mentionne pas M. Ritchie: *par si que:*

Er. 1513 Nuz vondroit estre et touz deschauz
En mi le Toivre jusqu'al col,
Par si qu'om nel tenist pour fol Endroit del valet acheté.

Cf. ib. 1663, I. 2914.

Rappelons enfin que la conjonction consécutive *si que* présente souvent une nuance de sens final, p. ex. Lanc. 4871.[3]

---

[1]) Tandis que la troisième partie, bien plus récente, du même roman en présente jusqu'à neuf exemples sur quelque mille cinq cents vers.

[2]) Cf. aussi *por oc que* Br. 3829.

[3]) Quant à *par ce que*, dont M. Ritchie cite un exemple tiré d'*Ille*, Förster a corrigé cette locution en *por ce que*.

4. — Propositions comparatives

L'emploi des conjonctions comparatives *com* et *que* ne donne pas lieu à des remarques: nous renvoyons aux ouvrages de MM. Ritchie (p. 90 ss.), Rosenbauer (p. 27, 52) et Müller, Die Vergleichungssätze im Französischen, Diss. Göttingen, 1900.

Nous nous bornerons à dire quelques mots sur certaines constructions plus compliquées.

Il y a une locution dont M. Ritchie parle très sommairement dans son chapitre sur le *que* conditionnel (p. 109). Pour mettre en relief l'irréalité d'une action on la compare à une autre action dont l'irréalité est incontestable: alors la première idée est exprimée dans la principale, qui est négative; la comparaison prend la forme d'une proposition comparative introduite par *ne plus que* ou simplement *ne que*. Bien entendu, *ne* et *plus* appartiennent logiquement à la principale, mais il est curieux d'observer qu'il y a une autre négation dans celle-ci. Voyez p. ex.

Cl. 5257 Que ja mes ne cuidai garir
Ne plus que la mers puet tarir.

G d'A. 1448 Ne ressanblent ne tant ne quant
Dan Fouchier ne dan Goncelin Ne que levriers sanble mastin.

Er. 3843 Ne que li hom qui ainc ne vit
Puet bien entendre et aperçoivre
Que li vermeuz del vert dessoivre,
Ne qu'il puet veoir cez couleurs,
Ne peut il veoir cez douleurs Que fins amanz trait nuit et jour.

Ces locutions ne se trouvent que dans *Troie* (une fois), *Gautier* et *Chrétien: ne plus que* Cl. 4046, 4423, Lanc. 1318, Yv. 837; *ne que* Tr. 26210, Er. 1100, 1441, 4731, 5167, 5663, G d'A. 1450, Lanc. 3066, 3073, Perc. 3861 (*neant plus que* Lanc. 3070).[1]

Parfois la comparaison est présentée sous forme hypothétique: cette locution est suivie d'une proposition conditionnelle, p. ex.

Er. 3634 Que nus hom n'entent lour janglois,
Ne que s'il fuissent fin Englois.

Cf. Er. 1129, Erec 5745; *ne plus que si* Cl. 4746, Lanc. 3340.[2]

---

[1]) *Ne que* s'emploie aussi sans verbe, p. ex. Tr. 3620, Er. 2504; il y en a des exemples déjà dans *CorL*. Cf. Ritchie.

[2]) Cf. après des propositions affirmatives: En. 9992 Plus se fait liez a l'ariver Que s'il l'aveit seürement Passee senz altre torment. Cf. les propositions conditionnelles.

En parlant des propositions temporelles nous avons signalé les locutions *com plus tost poi* et *com ainz poi*. La même construction se retrouve quelquefois avec d'autres comparatifs: Tobler, V. B., I, p. 147, en cite quelques exemples postérieurs à notre époque. L'auteur de *Thèbes* emploie deux fois *plus* seul: 6415 Et jo t'amai come plus poi. Cf. 9005.

On trouve aussi ce comparatif renforcé par *tant* ou *si:*

Tr. 5771 A lor poëir se defendront
Tant come il onques plus porront.

Cf. ib. 6262, 7010, Erec 3836.[1]

Nous avons aussi parlé de la locution (*au*) *plus tost que poi*. Qu'il nous soit permis, malgré l'inconséquence du procédé — comparez ce que nous avons déjà dit de la nature de cette construction —, de dire ici deux mots de l'emploi de cette construction avec d'autres adjectifs et adverbes. (*Au*) *plus tost que poi* n'apparaît, nous l'avons déjà signalé, que dans *Ille* et *Chrétien*. C'est aussi ce dernier qui présente le plus grand nombre d'exemples de cette construction avec d'autres mots: ils abondent dans *Gd'A.*, *Lanc.* et *Yv.*, ils sont un peu moins fréquents dans *Erec* et *Cl.* Il y en a aussi plusieurs exemples dans *Phil.*, *Gautier*, *Thomas* et déjà dans *Troie*. (*Au*) *mieuz que poi* est une tournure particulièrement fréquente:

Thom. 2543 Faites al melz que vus poez.

On trouve aussi très souvent *pis*, *plus*, *mains*, *plus bel*; d'autres adjectifs et adverbes se rencontrent de temps en temps dans *Chrétien* et *Philomena*.[2]

Pour exprimer une *comparaison proportionnelle* on se sert en général de la locution (*tant, de tant*) *com plus* — (*tant, de tant*) *plus*, dont voici deux exemples:

---

[1]) Dans l'exemple suivant l'adverbe est placé dans la principale: Tr. 6604 Sevelir le fait Telephus Si richement come il pot plus. Cf. Tobler, p. 147. Probablement il y a ici contamination.

[2]) Voyez Tr. 1230, 1856, 7119, etc., Thom. 1741, 2543, Er. 2754, 2799, 3225, 4245, 5731, I. 2109, 4041, Phil. 471, 1039, 1466, Erec 1662, 2683, Cl. 4103, 5543, 5579, 6585, G.d'A. 113, 245, 286, 555, 743, 785, 840, 1521, 2403, Lanc. 568, 791, 2139, 2887, 3111, 3696, 4475, 5213, 5681, 5899. 5909, Yv. 841, 1481, 2481, 2935, 4163, 4306, 4658, 5197, 5280, 5554, 6509. — Quelquefois le verbe *pooir* est remplacé par *savoir*: Tr. 1856, Phil. 1466 (au plus doucement qu'el *set*), G.d'A. 286, Lanc. 2139. Voyez encore Yv. 2934 Car li eüst or Deus randu Le san au miauz qu'il eüst onques.

Th. 6363 Car de tant com plus le verreit,
Sor le cors plus se pasmereit;
Thom. 2511 Cum il unques plus s'esforcerent
Del departir, mains espleiterent.

Voyez encore En. 6297, 6351, 6915, Brut (voir Müller, p. 120), Er. 4654, 2022 (passage où le verbe *croistre* remplace le comparatif), I. 4397, Yv. 3578. *Tant* est omis dans la subordonnée Marie Pr. 19, L. 141 (il y a *et plus* dans la principale), I. 3301, 4201, 5215 (*et plus* dans la principale), Yv. 3327.

Cette construction est employée pour exprimer une suite d'idées assez compliquée; c'est pourquoi on ne la rencontre guère dans les chansons de geste mais assez souvent dans nos romans.[1]

Pour ce qui est des conjonctions composées, nous renvoyons à ce que dit M. Ritchie de *quainses que* (Cl. 4553) et *selon ce que*. Comme il le fait remarquer, le *que* de cette dernière locution a souvent le caractère d'un pronom relatif: voyez p. ex. Tr. 28479. Cette conjonction n'est pas très fréquente: les chansons de geste ne l'emploient pas, et il n'y a que *Gautier* qui s'en serve avec prédilection. Elle se rencontre de préférence avec certains verbes: *desservir:*

En. 2618 A chascune ame sortisseit Sonc ce que deservi aveit, cf. ib. 2895, Thom. 624; *valoir:* Er. 3476, 3625, Phil. 413; *il est mestiers* (Er. 348); *dire, conter* (Tr. 28479, I. 4179). Cf. encore Tr. 28480, Thom. 1259, Er. 1252, 2779.

Signalons aussi l'emploi isolé de *avers que* (= en comparaison de ce que) Lanc. 4683 (cf. la note de Förster).

5. — Propositions causales [2]

Que remplit très souvent la fonction d'une conjonction causale, équivalant généralement, comme le fait remarquer M. Ritchie,

[1]) La construction *quant plus-plus*, dont parle Tobler, V. B. II, p. 7, et Müller, p. 121 s., ne se trouve qu'une fois dans les textes qui nous occupent: c'est dans *Piramus* (230). Pour exprimer une comparaison proportionnelle *Eneas* se sert de *quant que*, p. ex. 7627 Quant que l'oevrë alot montant, Plus porpreneit en eslaisant. Cf. 1552, 1564, 2745. — Signalons enfin ce passage, où il y a sans doute contamination: Er. 2052 Tant com il est li plus hauz hom Qu'om sache et del plus haut renom, De tant est il touz li plus biaus, Qu'om sache et touz li plus loiaus. *Tant* et *de tant* sont ici de trop. —

[2]) Cf. O. Rohte, Die Kausalsätze im Französischen, Diss. Göttingen, 1901, Ritchie, p. 62 ss., Rosenbauer, etc.

à un *car* affaibli. Dans bien des cas, le sens causal se fait si peu sentir que ce *que* est purement et simplement une copule.

Pour nos romans, il est curieux de voir que, d'une part, le *que* au sens fortement causal recule de plus en plus devant les conjonctions composées qui expriment plus nettement la causalité, et que, d'autre part, le *que* au sens plus vague devient de plus en plus fréquent. Dans la plupart des chansons de geste, dans *Thèbes, Eneas, Troie, Thomas, Marie,* ce *que* est relativement peu employé — dans *CorL.* et *Béroul que* se recnontre un peu plus souvent —, mais dans *Gautier* et *Chrétien* son emploi est considérable et va en augmentant de roman en roman. Comme ces derniers poèmes ont à peu près la même longueur, il est facile de les comparer à cet égard. Tandis qu'*Eneas* présente, sur ses dix mille vers, tout au plus une trentaine d'exemples de ce *que*, les romans de *Gautier* et de *Chrétien* (qui comptent moins de sept mille vers) présentent ces chiffres approximatifs: *Eracle* cent environ, *Ille* un peu plus encore, *Erec* cent vingt-cinq, *Cligés* plus de cent cinquante, *Lancelot* deux cents et *Yvain* jusqu'à trois cents. *G d'A.*, qui n'est qu'à moitié aussi long que les autres poèmes, présente cent cas; *Phil.* présente à peu près la même proportion qu'*Erec* ou *Cligés*.

Pour ce qui est des autres conjonctions simples, on constate que *quant* s'emploie fréquemment dans un sens causal: il y en a des exemples déjà dans *Pèl.* et *Rol.*. *Eneas, Chrétien* et surtout *Thomas* affectionnent cette conjonction, qui se trouve d'ailleurs dans tous nos romans.

Com au sens causal se rencontre dans certaines chansons de geste: *Rol.* (1696, 3646)[1], *CorL.* (1094, 1330, 1958), *Ch d G.* (349, 884), mais nos romans ne semblent pas l'employer.

Por ço que est la plus fréquente des conjonctions causales composées. Le corrélatif *por ço* est souvent séparé de *que*: il y a en des exemples surtout dans *Chrétien*. Cette locution conjonctive se rencontre parfois dans les chansons de geste (p. ex. Rol. 285, 2102, 2361, Ch d G. 1462), trois fois seulement dans *Thèbes* (145, 628, 844), plus souvent dans *Eneas* et *Troie*, et elle est très fréquente dans *Thomas, Marie, Gautier* (*Eracle* surtout) et *Chrétien*.

[1]) Cf. Riecke, p. 35; dans le troisième passage cité par M. R., *comme* a plutôt un sens comparatif.

Quelquefois, *por ço que* forme avec *non* (*pas*) une conjonction négative:

Er. 5300 Non pour çou que cil del comun
Ne s'acordassent bien a un.

Voyez encore Er. 849, 2560, Tr. 12993. Cf. aussi I. 2467. On trouve la même locution précédée d'un *si* conditionnel — cf. le chapitre suivant —: En. 1304, Marie L. 499, Er. 6151, I. 81, 6283. On voit que la plupart de ces citations sont tirées de *Gautier*.

Par ce que est « rare en ancien français et ne se trouve que dans les textes de caractère savant » (Ritchie, p. 70). M. R. n'en cite qu'un exemple antérieur à notre époque (Comp. 534); à celui qu'il a trouvé dans *Cligés* (3222) nous ajouterons celui-ci tiré de *Thomas:*

363 Mais par ço que Isol amat, D'Ysol amer grant corage ad,
Mais par ço qu'il ne puet l'aveir, Ad il vers ceste le voleir.

Il y en a aussi un ou deux exemples dans *Brut*, quoique je ne retrouve plus les endroits, et un dans *Ille* (214 s.: *par çou — que*).

Por tant que se trouve surtout chez *Chrétien*, dit M. Ritchie. Il est curieux de constater que *Chrétien* emploie cette conjonction seulement dans *Cligés*, et là assez souvent (2265, 2358, 2771, 2837, 2896). D'ailleurs, elle se rencontre une fois dans *Thomas* (2091) et une fois déjà dans *Ch d G.* (1274). *Gautier* se sert d'une locution renforcée:

Er. 1184 Pour seul itant m'avez sour cuer Que vous veez en moi raison. Cf. ib. 4347, I. 6365, passages où *que* n'est pas séparé du corrélatif.

De ço que ne donne pas lieu à des remarques: voir Ritchie, p. 22 s., 73.

A ço que introduit quelquefois une proposition causale. Cette[1] conjonction se rapporte surtout à des verbes de perception et d'autres verbes analogues, p. ex.

En. 8506 On puet veeir certainement A ce que tu pale es et

---

[1]) Cf. *a ço que* = outre que Thom. 2896. — *O ço que* dont M. Ritchie, p. 71, et M. Rosenbauer, p. 57, citent un exemple tiré des *Quatre Livres*, a plutôt le sens de « outre que ». Il en est de même de cette locution Thom. 1344, Tr. 18850, 26039. D'autre part, *o ço que* paraît avoir un sens causal Tr. 18911, 19052. Cf. aussi le chapitre suivant.

vaine Que tu te muers et si es saine Que bien aimes; n'as altre mal.

Cf. après *apercevoir* Erec 4755, *saveir* En. 9033, *deviner* Perc. 9482.

Mais elle s'emploie aussi dans d'autres cas, p. ex.

En. 8441 A ce que m'as chargié grant fais,
Lasser m'estuet, se ge n'en lais Le sostenir et l'enchalchier.

Cf. Tr. 6021, 10748, R. III: 6938, Er. 533, 1790, G d'A. 2516, Yv. 6146.

Puis que est, à ce que dit M. Ritchie, assez rare au sens causal dans les premiers textes. Pour les anciennes chansons de geste, il n'y en a que des exemples isolés: Rol. 300, Prise d'Or. 840. Nos romanciers s'en servent de temps en temps, *Chrétien* quatre fois dans *Cl.*, *G d'A.* et *Lanc.*, deux fois dans *Erec*; *Gautier* trois fois dans *Ille*, une fois dans *Eracle*, etc. Cette conjonction est surtout fréquente dans *Thèbes*: on l'y trouve une quinzaine de fois. — *Gautier*, qui aime des locutions renforcées et un peu lourdes — nous l'avons constaté bien des fois dans cette étude —, emploie *des puis que* (Er. 5569) et *tres puis que* (I. 3903) au sens causal. Phil. 401 on trouve *depuis que*.

Des que ne se rencontre pas, autant que nous sachions, avant *Troie*. Cette conjonction est fréquente dans *Ille* et dans les romans de *Chrétien*.

Signalons enfin deux autres locutions causales dans *Ille*: *des lors que* (5651) et *endroit ce que* (5219).

6. — Propositions conditionnelles[1]

La conjonction *se* ne donne pas lieu à des remarques.

Quelle que soit l'origine de *que* dans les phrases dont parle Tobler, V. B., I, p. 101 s., et dont voici un exemple:

Th. 2226 Ja n'avra mal que nos puisson,

on ne peut ne pas lui prêter un sens conditionnel (=dans le cas où). On trouve la même construction, *que* + prés. du subj. de *pooir*, Th. 3769, R. III: 3326, Yv. 3715, 4775. Il faut prê-

[1]) Cf. J. Klapperich, Historische Entwicklung der syntaktischen Verhältnisse der Bedingungssätze im Altfranzösischen, Franz. Studien, III, 4; G. Kiene, Zur Syntax der Bedingungssätze im Französischen, Diss. Göttingen, 1914; E. Helmer, Die Vertretung hypothetischer Nebensätze durch andere Konstruktionen im Französischen, Diss. Göttingen, 1913.

ter un sens analogue à *que* dans la locution *que je soie* Lanc. 799 (cf. Tobler, ib., p. 102) et aussi dans les phrases suivantes:

Th. 7819 Cent mars d'argent vaut, que ne mente,
cf. ib. 1073,
Tr. 7761 Jusqu'a dous anz, que jo n'i faille,
Porreiz o eus trover bataille,
En. 8252 Qu'ele en conoisse verité, El m'ocirra. — —

Cf. encore Tr. 854, Bér. 2690. Je n'ai pas trouvé d'exemple de cette espèce de locution avant *Thebes*.[1]

Quant prend quelquefois un sens conditionnel: Pir. 186, Gd'A. 551, cf. Klapperich, p. 34; il en est de même de *la ou* Lanc. 4546, cf. Klapperich, p. 35.

Quant aux conjonctions composées, nous dirons d'abord un mot de *fors tant que* et *fors que* (= sinon que). Ces deux conjonctions ne se rencontrent ni dans les chansons de geste ni dans *Thèbes*. On trouve *fors tant que* à partir d'*Eneas* (1321, 1789, 2118, 4879, Tr. 20053, Marie G. 787, Yon. 243, Lst. 47, El. 413, 440, 505 —cf. encore El. 461, 971 —, Erec 5862, Cl. 1604, Yv. 1920; cf. Lanc. 2784); *fors que* à partir de *Troie* (5074, 5321, 16948, Bér. 111, Thom. 224, Er. 380, Phil. 249, 940, 1306, 1355, Cl. 6037, Yv. 68, Perc.) Voyez encore Er. 377, 3257. Cf. Helmer, ouvr. c., p. 91 s.

Mais que et *ne mais que* ayant le sens de « excepté que » se trouvent dans *Cor L.* (1159), dans *Thèbes* (2149, 2559), *Thomas* (239, 741), *Chrétien* (Erec 1562, Cl. 3294, 5184, G d'A. 524) et très souvent dans *Gautier*. Dans ce dernier, *mais que* a souvent le sens d'un simple « mais ». Cf. Klapperich, p. 38 s.

Ne mais que prend aussi le sens de « pourvu que ». Il y en a des exemples déjà dans *Pèl.* (quatre fois). Cette conjonction est assez fréquente dans *Gautier* et *Chrétien*. Elle manque dans *Th.*, *Bér.*, *Thom.*, *Marie*.

Por que et *por ço que* (=pourvu que), deux conjonctions que, chose curieuse, M. Ritchie ne mentionne pas, ne se trouvent ni dans les premières chansons de geste, ni dans *Th.*, ni dans *En.*,

---

[1]) D'autre part, *que* est indubitablement relatif dans la locution *que je sache*, etc., cf. Tobler, ib., p. 98, 100.

mais bien dans *Tr.*, *Bér.*, etc. *Chrétien* les emploie sporadiquement; dans *Gautier*, *por que* est extrêmement fréquent.[1]

Il y a encore *por tant que*, qui se trouve pour la première fois dans *Gautier* (Er. 2127, I. 2283, 4302; cf. Klapperich, p. 41), et *par tant com*, qui ne se rencontre que dans *Ille* (4529, 6203); le même roman présente *par ce que* (1097). Signalons aussi *o ço que* (=dans le cas où) Th. 8691, Tr. 24743, et *de tant — que* (=en tant que) Marie G. 57 s.

Pour *com se* et *que se*, voyez Klapperich, p. 25 ss. [2]

En parlant des conjonctions causales nous avons eu lieu de mentionner *se por ce non que*. Voyez ce qu'en dit Tobler, V. B., III, p. 75, et Kiene, p. 93 s.

7. — Propositions concessives [3]

Pour exprimer un rapport concessif entre deux actions,on recourt, à cette époque, le plus souvent aux conjonctions conditionnelles ou bien à la parataxe (cf. plus haut). Ainsi, *se* adopte de temps un sens concessif, cf. Johannsen, p. 53 ss., Klapperich, p. 50 ss., Th. 1385. Il en est de même de (*ne*) *mais que*, auquel on peut donner le sens de « bien que » ou celui de « quand même »: Klapperich en donne des exemples tirés de *Chrétien* (p. 37); voyez encore Er. 3261, Erec 4722, 5635, G d'A. 682, Lanc. 890, 1602, Yv. 3339, 5563; d'ailleurs, il y en a un exemple aussi dans *Gorm.* (575). Cf. *pur quei* Thom. 1672.

La conjonction temporelle *quant* s'emploie sporadiquement dans le sens actuel de « quand même »; il paraît que *Chrétien* s'en sert le premier. Klapperich en cite deux exemples tirés d'*Yvain* (2007, 2162), et il y en a encore un, dans *Cligés* (4545).

Les conjonctions exclusivement concessives ne sont pas nombreuses: ce sont *ja soit ço que* et *ja soit que*, qu'on rencontre — pas très souvent, c'est vrai — dès les plus anciens textes. Il y en a aussi quelques exemples dans nos romans: Tr. 761, 25447,

[1]) *por que*: Tr. 25415, Er. 385, 1862, 2171, 2241, 4166, 4178, 5393, 6389. I. 209, 451, 972, 1225, 1243, 1333, 1717, 2156, 2380, 2471, 4521, 4881, Lanc. 1031, Yv. 4784; *por ço que*: Tr. 13439, 13671, Bér. 2721, Brut, R. III: 9286, Marie Eq. 242, L. 600, Chait. 15, El. 695, Erec 5483, Lanc. 2636; *por oec que*: Perc. 5000. Cf. aussi *pur quei*: Marie Eq. 161, voir Klapperich, p. 43.

[2]) *Se* est quelquefois omis, voir Klapperich, p. 26, et encore Thom. 1783, Cl. 4298, 5248.

[3]) Cf. Johannsen, ouvrage cité.

Thom. 1411, Br. 4807, R. III: 2206, Er. 780, I. 3445, Cl. 4335. — *Or soit que* se trouve Lanc. 3064 (cf. Godefroy 6956). — Signalons finalement *a tot ce que* (Yv. 1469) et *parmi tut ceo que* (Marie Mil. 411) au sens de «bien que».

8. — Propositions relatives

Dans la littérature la plus ancienne, la proposition relative est de beaucoup la plus fréquente de toutes les subordonnées.[1] D'après les calculs de M. Vising (p. 181), les propositions relatives forment dans les premiers textes (*Passion, Léger, Alexis,* etc.) à peu près quarante-cinq pour cent de toutes les incidentes. Dans les chansons de geste, telles que *Rol., Gorm., Pèl., CorL., ChdG., CharrdN., Prise d'Or.*, le chiffre est environ quarante pour cent. Avec le développement de la parataxe que nous avons constaté dans les romans, on s'attend à ce que, dans ceux-ci, les propositions soient moins nombreuses en proportion des autres subordonnées. Voici ce qu'on peut constater après un examen détaillé de cette question. Pour ce qui est de *Th., En., Tr., Ber.* et *Pir.*, le nombre des propositions relatives n'y est guère moins grand que dans les chansons de geste, mais comme le nombre des autres subordonnées augmente, on observe une diminution proportionelle des propositions relatives: celles-ci sont au nombre de trente-cinq à trente-sept pour cent incidentes. Pour les autres romans, il est curieux de constater qu'il n'y a que ceux de *Thomas* et de *Chrétien* qui présentent le même phénomène. Dans les romans de *Wace* et dans *Marie* les propositions relatives sont au nombre de quarante-cinq à cinquante pour cent incidentes. Dans les poèmes de *Gautier*, elles sont extrêmement nombreuses: il y en a cent soixante ou cent soixante-dix par mille vers (dans les autres romans, il y en a de quatre-vingt-dix à cent vingt), mais grace à l'hypotaxe développée de ces romans, le pourcentage ne dépasse pas quarante ou quarante-deux. Dans *Thomas, Chrétien* (et *Philomena*), d'autre part, il n'y a qu'une trentaine de propositions relatives sur cent incidentes.

Le grand nombre de propositions relatives s'explique par le fait qu'elles remplacent très souvent d'autres incidentes. D'ail-

[1]) Le français de nos jours marque toujours de la prédilection pour la proposition relative. Cf. Strohmeyer, Der Stil der franz. Sprache, p. 289 ss.

leurs, il n'est pas trop rare, surtout dans *Thèbes*, qu'elles soient de pures chevilles. On trouve assez souvent des phrases comme celles-ci, où l'on ne voit pas bien l'utilité de la proposition-attribut:

Th. 343 A la reïne en vont tot dreit, En son palaiz ou ele esteit;
182 Un de lor deus que coutivoent,
2315 O lor couteaus que eles tindrent,
etc.

Cette espèce de pléonasme n'est pas étrangère à *Chrétien* non plus, bien qu'elle y soit assez rare:

Erec 2187 Si s'antredonent mout granz cos
Sor les escuz qu'il ont as cos;
1370 Ma douce niece, donez li De voz robes, que vos avez,
Lanc. 1360 Et s'avoit un perron delez.
Sor le perron qui iert iqui.

Cf. Yv. 4498, Perc. 8271, 8698, 9142, 9195, Phil. 221.

Quant aux propositions relatives remplaçant d'autres subordonnées, nous renvoyons à l'ouvrage de Fr. Strohmeyer, Über verschiedene Funktionen des altfranzösischen Relativsatzes, Diss. Berlin, 1892. Nous nous bornerons ici à faire quelques remarques isolées sur ce sujet.

Une proposition relative remplit quelquefois la fonction d'une *subordonnée directe;* c'est un phénomène qu'on observe plusieurs fois dans *Eneas* et *Troie:*

En. 9806 Mais par cest anel me remembre
De Pallas que tu ocesis;
10015 Onkes puis ne me repenti Del terme qu'otreiai issi.

Cf. ib. 3268, 3816, Tr. 857, 874, 6651, Er. 662, I. 5357, Yv. 2320.

Il faut aussi regarder comme proposition relative la subordonnée que renferme ce passage:

Th. 9025 Al fonz a val les chaitis traient.
Senz socors que ja pués i aient.

Cf. ib. 3519, Cl. 5699. Cf. p. 36.

Les propositions à sens *final* ne sont pas nombreuses; signalons Th. 7247, En. 359, 4907, 6139, I. 306, 2079, Cl. 428. Cf. Busse, ouvr. c., p. 67.

Une proposition relative adopte souvent un sens *causal;* cf. Rohte, p. 81 ss. Cette construction est particulièrement fré-

quente avec les prépositions *por* et *de*. Voici un exemple avec *por:*

Th. 173 Dreit a Thebes sa veie aqueut,
Por son pére, que veeir vueut.

En voici un avec *de:*

Th. 1577 Li traitor sont irascu Del compagnon qu'il ont perdu.

Cette construction se rencontre déjà dans *Léger;* elle est surtout usitée dans *Thèbes* (*por:* 216, 500, 618, 666, 669, 902, etc. etc.; *de:* 84, 864, 4912, etc.), *Eneas, Thomas, Marie* et *Chrétien.*

On trouve de rares fois *par:* Thom. 1593, 2447, Cl. 766, 2637; une fois *a:* Er. 4576.[1]

La combinaison *négation* + *por* + *substantif* + *proposition relative* adopte souvent un sens *concessif*. Cf. Tobler, V. B., II, p. 23 ss., où il y en a un exemple tiré d'*Alexis*. Cette construction se rencontre rarement dans les chansons de geste. Dans les romans elle est plus fréquente, surtout dans certaines phrases consacrées. On la trouve le plus souvent avec *rien* ou *chose* (et alors surtout avec les verbes *dire* ou *avenir*):

Th. 1370 Mais, por rien que me saches dire,
Ne voudrai jo m'onor guerpir,
7113 Ne nel laira en terre metre, Por rien que li sachent prametre,
En. 5288 Mais n'en istront por rien qu'il dient,
Yv. 5156 Que nos n'osons an noz osteus
Herbergier por rien qui avaingne
Nul prodome qui de fors vaingne.[2]

Cf. Thom. 204, 2449, I. 5275, Cl. 3303, G d'A. 1165.

La même construction se rencontre aussi avec n'importe quel substantif, p. ex.

Th. 1373 Ne la guerpirai por menace
Que reis ne dus ne cuens me face.[3]

Par remplace *por* En. 4423. On trouve aussi *de* dans certains cas: Tr. 7777, G d'A. 1587, Lanc. 1552.

[1]) Voici la même construction sous forme négative: I. 4055 Coment que soit de l'escaper, Vers Diu se vaudra decouper. Non por atent qu'ele i ait. Ce dernier vers équivaut à une proposition causale: «non qu'elle i ait, etc.»

[2]) Cf. En. 9303, Tr. 489, 1383, 4392, Thom. 1931, Marie El. 713, Phil. 567, 935, Erec 2701, 6089, 6395, G.d'A. 1643, Lanc. 1739, 2903, Yv. 2617, 3687, 3922, 4264, 5157, 6427.

[3]) Cf. Th. 2113, 5989, Tr. 4932, Thom. 251, Marie Eq. 26, L. 92, Er. 1847, I. 234, Phil. 880, Cl. 863, 1508, G.d'A. 1395, Yv. 1506, 5685. —

On trouve quelquefois, avec un sens analogue, un substantif-sujet suivi d'une proposition relative:

Thom. 2817 Rien qu'il face ne li aïue,

Cl. 5145 Que ja chose que je vos die N'iert en avant par vos oïe;
cf. Lanc. 2919,

Yv. 5579 Que petit d'aïe li fet Escuz ne hiaumes que il et.

Pour les propositions relatives à sens *conditionnel*, voir Klapperich, p. 30, et J. Korte, Die beziehungslose Relativsätze im Franz., Diss. Göttingen, 1910, p. 29 ss.[1]

Les propositions *relatives de généralisation* ne donnent pas lieu à beaucoup de remarques. On rencontre *qui que, que que* (*quoi que*), (*li*) *quels que* assez souvent dans les chansons de geste (cf. Riecke, p. 52, Cor L. 577, Ch d G. 69, 315, 754, etc.); cependant, ces locutions sont bien plus fréquentes dans les romans, surtout dans *Eneas, Thomas, Gautier* (*Ille*), *Philomena* et *Chrétien*.[2] Faisons remarquer que la forme plus récente *quelque-que* se trouve dans *Phil.* et *Yv.*:

Phil. 1056 An quel que leu que li cors gise.

Cf. ib. 67, Yv. 4346. Cf. aussi la grande édition de *Cligés*, 4112, note.

Voyez Tobler, V. B., II, p. 27.

Pour les adverbes relatifs, on rencontre *ou que* déjà dans *Alexis*, *ChdG* (62, 968), *Pèl.* (824) et *CorL.* (592). *Comment que* apparaît une fois dans *Rol.* (3522) et plus tard dans nos ro-

[1]) Nous croyons que cette prédilection pour les propositions relatives est due au désir de mettre en relief le substantif, la partie du discours qui évoque les idées les plus concrètes. C'est là une tendance qui se manifeste de beaucoup d'autres manières encore. On sait qu'en ancien français on met souvent le sujet avant la conjonction *quant*, p. ex. Th. 10129 Li gentiz dus, quant l'entendié, Dreit al pertus a fort tendié. Cf. ib. 207, 419, 2590, 2659, 3887, 10039, En. 3087, Tr. 1488, 480, I, etc., etc. De même, on insère souvent dans la principale le sujet d'une subordonnée-régime, p. ex. Tr. 217 Après orreiz de Tenedon Coment fu pris e coment non; Er. 1209 Cil voit bien de l'empereeur Qu'il a de lui crieme et peeur. Les exemples de ce procédé abondent. Cf. aussi Tobler, V. B., I, 2. — D'une manière analogue, le régime peut être mis en tête de la phrase: En. 3480 Dreit li estuet que il me face. On en trouve des exemples partout. — Enfin, dans une interrogation directe, un substantif ou un pronom précède souvent la particule interrogative. Il est superflu de citer des exemples de ce procédé. — On sait qu'il y a une tendance analogue dans la langue moderne.

[2]) Signalons *don* (=dont) *que* Lanc. 1565.

mans (*Thèbes* ne connaît aucun de ces adverbes.) Enfin, *combien que* est employé deux fois par *Chrétien*, les deux fois au sens temporel:

G d'A. 375 Mout lor siet maus a andurer,
Con bien qu'il lor doive durer
(voyez le contexte),

Yv. 6217 Qu'or a il son paroil trové, Conbien que il et demoré.

Pour *quant que* au sens général (Tr. 27655), cf. Johannsen, p. 28 ss.

V. — Périodes

Dans les chansons de geste et les autres textes qui précèdent nos romans, on trouve rarement des périodes très développées. Nous avons déjà constaté que la parataxe y est bien plus fréquente que l'hypotaxe, et même quand cette dernière construction est employée, la proposition principale n'est, le plus souvent, déterminée que par une seule ou tout au plus par deux subordonnées. Cependant, les textes diffèrent sensiblement entre eux à cet égard. En examinant le *Roland*, le *Coronement Looïs* et la *Chançun de Guillelme*, nous constatons que, dans les deux premiers textes, on trouve des périodes de quatre ou de plus de quatre propositions une fois tous les deux cents vers, dans la *ChdG.* une fois tous les cent vers, ce qui fait 0,5 et 1% respectivement — les chiffres sont approximatifs, bien entendu.[1] En étudiant après un texte «savant», datant de 1125 à 1135, le *Bestiaire* de *Philippe*, on y constate 0,7 %, chiffre inférieur à celui de la *ChdG.*

Très souvent, les périodes ont une forme stéréotypée, p. ex.

Rol. 2384 Veire paterne qui unkes ne mentis,
Saint Lazaron de mort resurrexis
E Daniel des leçons guaresis,
Garis de mei l'anme de tuz perils
Pur les pecchiez que en ma vie fis.

---

[1]) Peut-être, une autre méthode de calculer le nombre relatif des périodes serait-elle préférable, p. ex., de chercher la proportion entre le nombre de toutes les propositions d'un texte et le nombre de ces propositions formant période. Cependant, notre manière de compter est plus simple; d'ailleurs, l'essentiel, ce n'est pas les chiffres eux-mêmes, mais la proportion qui existe entre les chiffres des romans différents.

Ici, l'on a affaire à une suite de propositions relatives — cas très fréquent —, bien des fois on trouve coordonnées des propositions-régimes ou des propositions interrogatives indirectes ou des propositions paratactiques. Dans la *ChdG*, il y a deux périodes de huit propositions chacune. En voici la première:

Ch d G. 64 Si de tes homes i veneient vint mil,
Vienget Guillelmes, e des suens n'ait que cinc,
U treis u quatre, vienget a eschari
Tu te combates e venques Arabiz,
Si dit om ço: que Guillelmes le fist.

Comme on le voit, elle est composée d'une proposition conditionnelle, cinq propositions conditionnelles sous forme paractactique, une principale et une proposition-régime. L'autre période (1424-32) est composée d'une principale, deux propositions relatives coordonnées, une proposition temporelle et encore quatre propositions relatives coordonnées. Une autre période de neuf propositions (1156-62) est formée d'une manière analogue. Cf. Cor L. 564-73 (six propositions), etc. — D'autre part, on rencontre de temps en temps des périodes bien bâties et assez variées, p. ex.

Cor L. 261 Respont li cuens: « Ne seiez a malaise,
Que, par l'apostre que l'en requiert en l'arche,
Se ge ai fait icest pelerinage,
Se me mandez par seels et par chartres,
O par tel ome qui bien en seit creables,
Ja ne lairai, por nul ome que sache,
Ne vos secore o mon riche barnage. »

Cf. Rol. 222-27, 457-61 (Vising, l. c., p. 192).

Le premier roman, *Thèbes*, n'est pas supérieur à la *ChdG*. pour le nombre des périodes de plus de trois propositions: il en présente de 0,9 à 1 %. Les périodes les plus longues sont de sept propositions — elles sont au nombre de deux seulement (457-62, 5415-20), et dans toutes les deux il y a trois subordonnées coordonnées entre elles. Citons le premier passage:

457 Ne ne sorent le grant pechié Dont il esteient entechié,
Jusqu'en un baign ou il esteit, Ou la reïne le serveit,
Et vit les piez qu'il ot fenduz, Quant fu petiz el guaut penduz.

Dans *Eneas* et dans *Troie* la proportion des périodes augmente sensiblement: dans *Eneas* elle est de 1,8 %, dans les huit mille

premiers vers de *Troie*, de 1,6 %. *Eneas* présente deux périodes de huit propositions, dont l'une est variée:

879 Quant Menelaus ot sis X. anz A son siege, ki molt fu granz,
Et vit que ja ne nos prendreit, Ne par force ne par destreit,
De torner s'en fu asez pres, Quant li pramist danz Ulixes,
Que par engin essaiereit, Se ja riens i espleitereit;

L'autre période (8088-94) est moins remarquable, elle renferme jusqu'à cinq propositions relatives. — Dans *Troie*, on trouve une fois dix propositions formant période (1407-15), une autre fois jusqu'à onze (24351-63). Dans ce dernier passage, la construction n'est pas des plus simples:

24351 Ne ne saveient qui veintreit
Ne as queus d'eus li chans sereit;
Tant que — ço truis escrit lisant, —
Por la perte, qu'ensi fu grant,
De la reïne que fu morte, De que chascuns se desconforte,
E por sa maisniee honoree, Que tant s'est puis abandonee
De li vengier que mortes sont,
Qu'eles n'ont piz ne braz ne front
Qui de sanc vermeil ne decore,
Senz plus ester e senz demore,
Prenent lor branle vers la vile.

Dans le *Tristan* de *Thomas* et dans les *Lais* de *Marie*, il y a pour cent vers à peu près deux périodes de plus de trois propositions — ces poèmes n'offrent rien d'intéressant à ce point de vue. D'autre part, ce qui est remarquable, c'est que le *Tristan* de *Béroul*, dont le style n'est pas en général très développé, présente jusqu'à 2,5 % de périodes. Plusieurs de ces périodes sont assez longues et bien bâties. Voyez p. ex. ce passage de dix propositions:

2223 Bele amie, se je peüse, Par consel que je en eüse,
Faire au roi Mare acordement,
Qu'il pardonast son mautalent
Et qu'il preïst nostre escondit,
C'onques nul jor, n'en fait n'en dit,
N'oi o vos point de druerie Qui li tornast a vilenie,
N'a chevalier en son roiaume,
Ne de Lidan tresqu'en Dureaume,

S'il voloit dire que amor Eüse o vos por deshonor,
Ne m'en trovast en champ armé.

L'évolution ne s'arrête pas, c'est ce que l'on constate dans *Gautier*. La proportion des périodes est de 3,1 et de 2,8 % dans *Eracle* et *Ille* respectivement. Les périodes de quatre et de cinq propositions sont surtout fréquentes. Il y a aussi des périodes de sept et de huit propositions, dont plusieurs sont bien bâties: voyez Er. 5417-23, 6390-97, I. 4861-68, etc. —, d'autres renferment un grand nombre d'incidentes relatives ou interrogatives. Citons une période composée même de onze propositions et qui est assez réussie:

Er. 5516 Se Cosdroés tel se savoit Et tant de hardement avoit
Qu'a moi se mesist cors a cors Dessour cel pont, si que defors
Fuissent noz genz, si com sont ore, Bel me seroit, et si encore
Que nus de nous ne se meüst, Pour nul besoing que nus eüst,
Et fesist l'uns l'autre seür Que cil cui Deus donroit l'eür
De sen per vaintre, si fust sire
D'ansdeus les oz sanz contredire.

Pour les romans de *Chrétien*, ils diffèrent beaucoup entre eux à cet égard: tandis que son roman de début, *Erec*, ne présente que 2,2 % de périodes, *G d'A.* en présente 3 % — à peu près le même chiffre que dans *Gautier* —, *Lanc.* 3,6 %, *Cl.* 4 %, et *Yv.* jusqu'à 4,4 %. On y trouve plus souvent qu'auparavant des périodes de sept et de huit propositions. Il y en a aussi de neuf, de dix, même de treize propositions (Cl. 3219-31.) Citons, comme exemple, ce passage de *Lanc:*

72 « Rois, s'a ta cort chevalier a Nes un, an cui tant te fiasses
Que la reïne li osasses Baillier por mener au cel bois
Aprés moi, la ou je m'an vois, Par un covant l'i atandrai,
Que les prisons toz te randrai, Qui sont au essil an ma terre,
Se il vers moi la puet conquerre
Et s'il fet tant qu'il l'an ramaint. »

Quant à *Philomena*, ce poème n'est pas, au point de vue qui nous intéresse ici, inférieur aux romans authentiques de *Chrétién:* on y trouve 4 % de périodes.

On pourrait sans doute classer les périodes d'après la manière dont elles sont formées, d'après l'ordre dans lequel leurs parties différentes se suivent, d'après les rapports plus ou moins étroits qui existent entre ces parties. Nous avons essayé de faire un tel

classement, mais nous avons trouvé qu'il offrirait si peu d'intérêt, que nous y avons renoncé. Nous nous bornerons à répéter que, dans les textes plus récents, les périodes présentent beaucoup plus de variété et de souplesse que dans les textes plus anciens; souvent, elles sont aussi bien plus compliquées.

VI. — Copulation double[1]

Quand une proposition principale est déterminée par une proposition-régime ou une proposition-complément, le style populaire aime à annoncer celle-ci par un pronom (substantif, adverbe) placé dans la principale. — On constate ce phénomène dans toutes les langues et à toutes les époques. Le même procédé se retrouve très souvent dans la première littérature française. Les chansons de geste présentent incessamment des passages comme ceux-ci:

ChdG 952 Si vus dirai iço pur verité:
Qu'il at esté en bataille champel,
Si vient a mei pur socurs demander.

ib. 294 N'en turnerai, car a Deu l'ai pramis
Que ne fuirai par poür de morir.

Pèl. 310 — — — Bien at set anz et mielz
Qu'en ai oï parler estranges soldeiers
Que issi grant barnage nen ait nuls reis soz ciel.

Pour les détails, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Ritchie. M. Rosenbauer fait remarquer que, pour la première littérature française, ce « pléonasme » est bien moins fréquent dans les poèmes de caractère « savant » que dans les chansons de geste. Quant aux romans, on constate qu'ils gardent ce trait de style populaire, surtout *Thèbes*, *Troie*, *Wace*. Cependant, c'est en grande partie sous forme de locutions consacrées comme *ço sai*, *ço sachiez*, etc. Même les romans de *Gautier* et de *Chrétien* présentent un assez grand nombre d'exemples de ce procédé: il y en a une vingtaine dans chacun des romans de *Gautier*, autant dans *Lancelot*, un peu moins dans les autres poèmes de *Chrétien* — chose

---

[1]) Cf. Meyer-Lübke, III, § 650, Rosenbauer, p. 10 ss., 37 ss., Vising, Ritchie, ouvr. c.

curieuse, *Erec* en donne le plus petit nombre. Gautier affectionne le corrélatif *le*. On trouve, à côté de *ço, le, en, de ço*, sporadiquement *chose:* quant il ot la chose seüe Que — (Cl. 2466; cf. G d'A. 2106), *tant* (Bér. 2713, Thom. 1631, Marie Mil. 402, I. 5648, 6441 Lanc. 4464, 4890), *cest* (Bér. 1181, Thom. 767).[1]

A ma connaissance, personne n'a fait remarquer qu'un corrélatif peut être placé non seulement avant les propositions-régimes introduites par *que*, mais encore avant les propositions interrogatives subordonnées. Nous n'avons trouvé qu'un seul exemple de ce procédé dans les textes antérieurs aux romans. C'est dans *Roland:*

1386 Ne l'oï dire ne jo mie ne l'sai
Li quels d'els dous en fut li plus isnels.

D'autre part, *Gautier* et *Chrétien* en fournissent un assez grand nombre; il y en a aussi des cas isolés dans *Thèbes* et *Eneas*. C'est surtout avec les verbes *saveir* (*ce ne sai*, etc.), *dire* et *se merveillier:*

Th. 473 Ço ne sai jo qui m'i pendié, Ne qui les plantes m'i fendié,
Mais ço sai bien que tant me dist Polibus, qui norrir me fist.
En. 360 Et ce li sachent renoncier En quel païs sont arivé.
Erec 1147 Conbatuz s'est. Ce ne sai gié,
Se Erec a son duel vangié
Ou se cist a Erec vaincu.
ib. 5352 Ce ne sai je, s'il la vendi.
G d'A. 92 « Sire! de ceste avision, » Fet il, « que vos avez veüe,
Ce ne sai je, s'ele est venue De par De, ne vos nel savez.
Lanc. 2610 Ce ne sai je se tu honte as De ce que tu i fus menez.
Cl. 3165 Mes ce ne puis je pas savoir, Coment puisse le cors avoir.
Yv. 2008 Et ce mout volantiers savroie, Don cele force puet venir.
Er. 3924 Pour çou me dueil que il nel set
Se mes cuers l'aime ou il le het.
Erec 1211 Et ce me di, se Deus t'aït, Comant as non? — — —
Yv. 3836 « Por Deu », fet il, « biaus douz chiers sire,
Ice pleiroit il vos a dire,
Por quoi m'avez tant enoré Et tant fet joie et tant ploré? »
Cf. Perc. 5224.

[1]) Le corrélatif manque rarement, quand il y a deux verbes coordonnés, p. ex. Marie Guig. 129 Il set assez et bien le dit Qu'unkes femme nule ne vit. Cf. Eq. 130, etc. Le passage Fr. 459 fait exception.

I. 4174 Li visnages le set bien dire, Quele vie g'i ai menee
Erec 5383 — — Dites le moi, S'il est a conte ou a roi.
Cf. ib. 6264, Yv. 1995.

Er. 4649 Or est l'eure qu'il l'a gehi A men signeur com j'ai ouvré.
Erec 414 Ele meïsme s'an estoit Plus de cinc çanz foiz mervelliee
Comant une sole foiiee Tant bele chose feire sot.

Cl. 414 Tote la corz s'an esmervoille Ou ce que il despant a pris.
Yv. 2910 Mes de ce se mervoille tote Comant ce li est avenu
Que si l'a trové povre et nu.

Ce qui est encore plus curieux, c'est que, d'une manière analogue, on puisse annoncer d'autres subordonnées, notamment celles de caractère temporel-causal ou conditionnel.[1] Cela ne se fait qu'avec les expressions désignant un mouvement de l'âme. En voici des exemples, dont la plupart sont fournis par *Chrétien:*

Tr. 5910 E mout par s'en merveilleront,
Quant il orront qu'o vos serai.
Marie Lst 103 Mult en fu liez, quant il le tint.
Erec 1280 Certes mout en ai lié le cuer,
Quant vos ma niece avoir deigniez.

Cl. 1908 Alixandre mout an enuie,
Quant son conpagnon voit ocis.
G d'A. 2853 Si an furent mout esbai,
Quant l'aumosniere antr'aus chaï
Lanc. 3351 Et sachiez, mout vos an aim plus
Quant vos avez ce fet que nus
N'osast panser anteismes feire.

Yv. 4774 « Rois », fet ele,« je ving a toi Et a ta cort querre consoil.
N'an i truis point; mout m'an mervoil
Quant je consoil n'i puis avoir.
Lanc. 3148 Et cil le tient a grant gueaing
Quant il n'i a plus mal sofert.
Yv. 582 Vos estes mes cosins germains,
Si nos devons mout antramer;

---

[1]) Cf. M. Bitterhoff, Das lateinische inde im Fransösischen, Diss. Guben, 1903. Dans cet ouvrage (p. 52 s.), on trouve quelques exemples de ce procédé, mais l'auteur ne fait pas de distinction entre ces cas et ceux ou *en* annonce une proposition-régime.

Mes de ce vos puis fol clamer, Quant vos le m'avez tant celé.
Erec 6333 Et quant Mabonagrains le sot,
Por s'amie grant joie an ot,
Por ce qu'ele s'an conforta.
G d'A 550 Et Des mal gre vos an savroit,
Quant vostre mangeriiez,
Don pechié mortel feriiez (*quant* est ici conditionnel.)

Cf. encore Cl. 4742.

On nous objectera peut-être que, dans certains de ces cas — Yv. 4774 ss. entre autres — le pronom en question se rapporte plutôt à ce qui précède, et que la subordonnée, ajoutée après coup, ne fait que répéter la cause déjà connue — alors c'est la subordonnée qui serait « de trop ». Pour bien d'autres passages — Erec 1280, G d'A. 550, Lanc. 3148, 3351, Yv. 582 —, cette interprétation est impossible: en se reportant aux textes, on voit que *en* ou *le* ne se réfèrent aucunement à ce qui précède. Ce n'est pas non plus le cas dans les passages suivants, où l'on a affaire au *si* conditionnel:

Thom. 694 Ne vos em peist s'ore le lais.
Tr. 3271 Mout en serai liez e joios, S'amener le poëz o vos.
Cl. 3123 Mes ce tandrai a vilenie, Se par anfance ou par folie
Vostre corage me celez.
Lanc. 3119 De ce gueires ne s'esmaioit
S'es mains et es piez se plaioit.

Cf. Cl. 1174 ss., Yv. 3988 ss.

Il n'y a pas d'exemples de ce dernier procédé dans *Gautier*.

Résumé

Résumons, très brièvement et par ordre chronologigue, ce que l'examen précédent nous apprend sur l'évolution des phénomènes syntaxiques que nous avons étudiés.

Dans le premier des romans, *Thèbes*, l'hypotaxe n'est pas encore beaucoup plus développée que dans les chansons de geste. De même, la parataxe est toujours très fréquente dans les cas où le style cultivé exige l'hypotaxe — le rapport consécutif est même plus souvent exprimé en parataxe qu'en hypotaxe. La copulation double est toujours en grande faveur. La proportion des

incidentes relatives n'est guère moins élevée qu'auparavant. D'autre part, *Thèbes* est en avance sur les chansons de geste par l'emploi assez fréquent de la copulation au lieu de l'asyndète. On y trouve une assez grande variété de conjonctions, dont plusieurs se rencontrent très rarement ou point du tout dans les épopées: ainsi, les conjonctions temporelles *dementiers que, des que, des puis que, tant dis com, tantost com, primes que, ne mais ore que,* la conjonction causale *puis que,* etc. Certaines constructions comparatives et conditionnelles sont aussi nouvelles. Les périodes sont plus fréquentes que dans la plupart des chansons de geste.

Dans *Eneas* les propositions-régimes sont moins souvent unies à la «principale» sans particule, mais quant au rapport consécutif, l'hypotaxe ne l'emporte que de très peu sur la parataxe. Il y a encore à remarquer qu'on trouve ici pour la première fois la parataxe après les verbes exprimant la crainte. De plus, l'asyndète est plus usitée et la copulation par *et* est moins fréquente que dans *Thèbes.* D'autre part, les cas de copulation double ont diminué; les conjonctions présentent une assez grande variété, et quelques-unes sont nouvelles: *senz ço que, en es le pas que, a ço que, fors tant que.* Les périodes sont encore plus nombreuses que dans *Thèbes.*

Voyons *Troie:* La «parataxe consécutive» y est employée autant que dans *Eneas,* et pour ce qui est des propositions-régimes, l'hypotaxe est même moins fréquente dans *Troie* que dans *Thèbes.* La copulation et l'asyndète, ainsi que la copulation double, présentent à peu près le même aspect que dans les chansons de geste. Qu'on trouve dans ce poème de plus de trente mille vers quelques conjonctions nouvelles, cela n'est pas fait pour surprendre: signalons *entre tant dis que, après ce que* (une fois), *avant que, ne* (*plus*) *que; des que* au sens causal; *fors que; por que* et *por ço que* au sens conditionnel. En somme, *Troie* ne se distingue pas par une syntaxe remarquablement développée, ci ce n'est que l'hypotaxe est assez fréquente.

Le *Tristan* de *Béroul* n'est guère en avance sur la *Chanson de Roland,* si ce n'est pour le nombre des périodes, qui est considérable, tandis que le roman de *Thomas* présente une hypotaxe développée, une réduction des cas de parataxe dans certains groupements de propositions et un moins grand nombre de pro-

positions relatives en comparaison des autres incidentes. Pour *Marie* et *Wace*, l'hypotaxe n'y est guère plus développée que dans *Béroul*, mais la construction en parataxe pour celle en hypotaxe est relativement rare. La copulation n'est pas trop fréquente. Les périodes sont un peu plus nombreuses que dans *Eneas*.

Les romans de *Gautier* marquent une étape dans l'évolution de la syntaxe. L'hypotaxe y est très développée; la construction en parataxe au lieu de la construction en hypotaxe est peu usitée (le moins dans *Ille*); la copulation par *et* et *mais* a augmenté sensiblement. Les conjonctions présentent une très grande variété et il y en a un assez grand nombre de nouvelles, dont plusieurs sont très longues: *tres l'eure que* (= pendant que), *tant dis que, que que, entrues que,* (= pendant que) *entrues que la que, tres puis que, dreitement que* (*com*), *lues maintenant que, dessi a tant que,* toutes temporelles; *por tant que* (*com*), *por ce que* au sens conditionnel; *por seul itant que, des puis que, tres puis que, des lors que, endroit de ce que* au sens causal; *par si que* au sens final. Le *que* causal est employé plus que jamais. D'autre part, la copulation double est assez fréquente, les propositions relatives sont extrêmement nombreuses, les périodes de quatre à six propositions ou plus sont bien plus fréquentes que dans les autres romans.

Finalement, les romans de *Chretien* présentent le point culminant de l'évolution de la syntaxe à cette époque. Ici, l'hypotaxe égale presque la parataxe; la construction en parataxe pour celle en hypotaxe se rencontre rarement, et la plupart du temps dans des locutions consacrées, comme *ço sachiez, ço sai, gardez,* etc., ou dans certaines constructions d'ordre hypothétique on concessif. La copulation l'emporte de beaucoup sur l'asyndète. Les conjonctions sont aussi variées que dans *Gautier*, et le *que* causal gagne encore du terrain. Les propositions relatives sont bien moins nombreuses que dans *Gautier*. Dans *Lanc.*, *Cl.*, *Yv.* les périodes sont encore plus fréquentes que dans les romans de ce dernier. Le seul trait de style populaire dont l'emploi n'ait pas été sensiblement réduit, c'est la copulation double, — elle se trouve même avec des subordonnées interrogatives, temporelles, causales et conditionnelles. Il est à remarquer qu'en général la syntaxe d'*Erec* est un peu en retard sur celle des autres romans.

I bokhandeln har förut utkommit:

Biller, G., Étude sur le style des premiers romans français en vers (1150—75). 1916. 3 kr. 75 öre.

Nyman, W., Étude sur les adjectifs, les participes et les nombres ordinaux en vieux provençal. 1907. 2 kr.

Vising, J., Om språkskönhet. 1897. 1 kr.

———, Den franska klassiska stilens uppkomst. 1898. 75 öre.

———, Franska språket i England. I. 1900. 75 öre. II. 1901. 75 öre. III. 1902. 75 öre.

———, Studier i den franska romanen om Horn. I. 1903. 75 öre. II. 1905. 75 öre.

———, La plainte d'amour. Poème anglo-normand. I. 1905. 75 öre. II. 1907. 75 öre.

———, Le purgatoire de Saint Patrice. 1915. 2 kr.

———, Deux poèmes de Nicholas Bozon. 1919. 5 kr.

GÖTEBORR 1920
ELANDERS BOKTRYCKERI AKTIEBOLAG

Gaylord Bros.
Makers
Syracuse, N. Y.
PAT. JAN 21, 1908

PC
2672
B6

Biller, Gunnar
Remarques sur la syntaxe des groupes de propositions dans les prèmiers romans

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY